Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral du développement territorial ARE
Développement durable

23 juin 2021

Stratégie pour le développement durable 2030

Rapport sur les résultats de la consultation

Table des matières

L'essentiel en bref 1

1 Situation initiale et objet de la consultation 2

2 Prises de position reçues 2

3 Appréciation globale de la stratégie 3

3.1 Évaluation globale 3

3.2 Points les plus critiqués 4

4 Principaux retours sur les thèmes préférentiels 6

4.1 Consommation et production durables 7

4.1.1 Favoriser des modes de consommation durables 8

4.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles 12

4.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger 16

4.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger 21

4.2 Climat, énergie, biodiversité 22

4.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques 23

4.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables 25

4.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique 26

4.3 Égalité des chances 30

4.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun 31

4.3.2 Assurer la cohésion sociale 34

4.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes 37

5 Moteurs du développement durable 39

5.1 Contribution de l'économie 40

5.2 Durabilité sur le marché financier 41

5.3 Formation, recherche et innovation 41

6 Exemplarité de la Confédération 42

6.1 La Confédération comme acheteuse 42

6.2 La Confédération comme propriétaire d'entités autonomes 43

6.3 La Confédération comme investisseuse 44

6.4 La Confédération comme employeuse 44

6.5 La Confédération comme utilisatrice de ressources naturelles 44

7 Coopération et partenariats 45

8 Monitoring et compte rendu 46

Annexe A : liste des participants et abréviations 48

L’essentiel en bref

Dans sa « Stratégie pour le développement durable 2030 », le Conseil fédéral montre comment la mise en œuvre de l’Agenda 2030 pour le développement durable se concrétisera pour la Suisse au cours des dix prochaines années. Le document fixe, dans trois thèmes préférentiels, des objectifs ainsi que des axes stratégiques nationaux et internationaux pour la politique fédérale. Dans le cadre de la consultation, 232 prises de position ont été reçues, dont une grande majorité d’avis favorables. Sur les cantons participants, seuls trois se sont exprimés plutôt contre la stratégie. La plupart des partis politiques ont émis un avis positif, mais l’un d’eux a rejeté la stratégie dans son ensemble.

La grande majorité des participants à la consultation approuvent le choix des thèmes préférentiels, en regrettant toutefois une prise en compte insuffisante des interactions entre ces thèmes, d’une part, et au sein des objectifs et axes stratégiques d’autre part. Parallèlement, un grand nombre de précisions et d’objectifs et axes stratégiques supplémentaires sont suggérés pour chacun des trois thèmes préférentiels.

De manière générale, les participants à la consultation jugent les objectifs de la stratégie pas assez ambitieux et leur formulation trop peu contraignante. De plus, ils estiment que les objectifs devraient davantage être alignés sur les critères SMART[1]. Certains milieux considèrent que l’actuel système d’indicateurs MONET 2030 est insuffisant et proposent par conséquent des ajouts.

Le chapitre sur les « moteurs » fait l’objet de nombreuses critiques : il faudrait encore clarifier le choix de ces moteurs et le rôle des acteurs, et préciser leur lien avec les thèmes préférentiels.

Dans l’ensemble, les lignes directrices pour la politique fédérale sont approuvées. Les participants à la consultation jugent positif que soient abordées la cohérence politique et la gestion transparente des conflits d’intérêts, tout comme la mise en œuvre en partenariat entre les différents niveaux institutionnels. Toutefois, la stratégie devrait montrer de manière encore plus concrète comment il est prévu de mettre en œuvre les lignes directrices, en particulier en ce qui concerne les conflits d’intérêts et la cohérence politique.

La majorité des partis politiques ainsi que divers autres milieux intéressés déplorent que la stratégie ne fournisse pas assez d’informations sur la suite de la procédure, et qu’il faille attendre le plan d’action pour que soient dévoilées des mesures concrètes. La plupart des cantons supposent que le plan d’action précisera des mesures tangibles ainsi que les compétences, les obligations et les responsabilités, et ils souhaitent être davantage impliqués lors de son élaboration ou de l’audition précédant l’entrée en vigueur. Beaucoup regrettent en particulier l’absence de description de la rétroaction entre le monitoring, le compte rendu et le développement ou la modification de la stratégie. Enfin, la question du financement de la mise en œuvre de la stratégie devrait être clarifiée.

[1] Spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temporels (SMART)

1 Situation initiale et objet de la consultation

Tous les États membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre, à l'échelle nationale et internationale, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD).

Dans sa « Stratégie pour le développement durable 2030 » (SDD 2030), le Conseil fédéral montre comment cette mise en œuvre se concrétisera pour la Suisse au cours des dix prochaines années. La stratégie met l'accent sur trois thèmes préférentiels pour lesquels sont définis des objectifs ainsi que des axes stratégiques nationaux et internationaux pour la politique fédérale.

Le 4 novembre 2020, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur sa stratégie.

2 Prises de position reçues

À l'échéance du délai de consultation, le 18 février 2021, 232 prises de position avaient été reçues, dont un nombre particulièrement important émanant d'organisations et associations intéressées. Sur les 66 destinataires officiellement conviés à se prononcer, 52 ont déposé une prise de position. 180 prises de position supplémentaires ont été reçues, en particulier de la part de la catégorie des « autres milieux intéressés ».[2]

Illustration 1 Aperçu des participants à la consultation (voir également l'annexe A)

Destinataires	Ayant été conviés à prendre position	Ayant pris position	Ayant pris position sans y avoir été conviés
Cantons (y c. CdC)	27	24	-
Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	12	7	-
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national	3	3	-
Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	9	8	-
Villes et communes	-	2	2
Milieu scientifique	3	7	4
Autres milieux	12	178	171
Particuliers	-	3	3
Total	**66**	**232**	**180**

Pour certaines organisations faîtières, nous avons reçu la prise de position de l'association faîtière (PA 2030, SDSN, Union suisse des paysans) mais aussi celles de leurs associations membres : c'est pourquoi les réponses obtenues se recoupent parfois fortement.

[2] L'annexe A fournit une liste des abréviations de tous les participants à la consultation.

3 Appréciation globale de la stratégie

3.1 Évaluation globale

Dans l'ensemble, la stratégie rencontre une large approbation. Sur les 209 participants à la consultation ayant fourni une réponse explicite à la question demandant s'ils étaient globalement favorables au projet de la stratégie, 175, soit environ 84 %, ont répondu « oui » ou « plutôt oui », dont la grande majorité des cantons et partis politiques participants. Seuls les cantons d'AI, de FR et de VD ont coché la case « plutôt non ». L'UDC, l'usam et l'APF rejettent quant à eux la stratégie dans son ensemble. Parallèlement, 28 acteurs d'autres milieux[3], dont la Plateforme Agenda 2030[4] (PA 2030), répondent à cette question par « plutôt non », les uns estimant que la stratégie va trop loin, les autres qu'elle n'est au contraire pas assez ambitieuse.

Illustration 2 Question relative à l'approbation globale du projet de la stratégie

		Approbation			Rejet		
Abr.	**Répondants**	oui	plutôt oui	**Somme**	plutôt non	non	**Somme**
Cant.	Cantons y c. CdC	8	13	21	3	0	3
PP	Partis de l'Assemblée fédérale	0	5	5	0	1	1
ACVM	Associations faîtières SAB, ACS, UVS	1	2	3	0	0	0
AE	Associations faîtières de l'économie	1	2	3	0	1	1
Com.	Villes et communes	1	1	2	0	0	0
SCI	Milieu scientifique	3	3	6	0	0	0
AuM	Autres milieux	42	90	132	28	1	29
Part.	Particuliers	1	2	3	0	0	0
Total pour l'ensemble des prises de position		**57**	**118**	**175**	**31**	**3**	**34**

Les cantons d'AI et de VD sont globalement favorables à une stratégie de développement durable, mais ils désapprouvent avant tout le manque de prise en compte de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. En revanche, le canton de FR explique son avis plutôt défavorable par le manque d'ambition de la stratégie et par le fait qu'elle s'apparente à un état des lieux des mesures de durabilité.

Ceux qui refusent la stratégie dans son ensemble n'ont généralement pas émis de prise de position détaillée : leur opinion est par conséquent sous-représentée dans les sections ci-

[3] PA 2030, ASNU, AVSUI, CEMSUI, cfd, collabhel, COOP, Action de Carême, FORUMPME, FRS, ASGB, CommerceCH, IGEB, KOFF, METSUI, NKPBS, PEYE, Pronat, PSR, PWAG, SANU, SSCH, UPSV, SIA, TCS, FDD, VWNE, WWF

[4] Association regroupant environ 50 acteurs de la société civile issus des domaines de la coopération au développement, de la protection de l'environnement, de l'égalité des sexes, de la paix, de la gestion durable et des syndicats

après. Ils critiquent particulièrement la manière de procéder, qu'ils jugent « centralisée » (UDC) ou « en dehors de la procédure législative formelle » (usam), et le fait que la SDD 2030 ne reconnaisse pas les succès obtenus jusqu'à présent et minimise les implications de ces nouvelles mesures (APF).

3.2 Points les plus critiqués

Une critique fondamentale, notamment de la plupart des cantons participants, concerne la **formulation des objectifs, jugée pas assez ambitieuse** par rapport aux objectifs de l'Agenda 2030 : cette stratégie ne comporterait que peu d'éléments nouveaux et d'aspects visionnaires (AI, BE, BS, GE, LU, OW, SG, SH, VD, VS, ZH, PEV, UVS et ASS). Il manque par exemple de nouvelles approches permettant d'atteindre les objectifs aussi vastes qu'ambitieux de l'Agenda 2030, en particulier au vu des progrès réalisés jusqu'à présent (notamment BS, BL, FR, LU, OW, SG, SH, PEV). Les objectifs devraient, à chaque fois que cela est possible, être plus exigeants et contraignants (notamment BS, LU, OW, SG, PEV, PSS, ASS, AS, BIOV et foraus). De même, la formulation des objectifs devrait s'appuyer sur les critères **SMART** (BE, BS, SG, VD, PEV, UVS, Lausanne, Wyss Academy, RCDD, SES, SDSN, FPC, et de nombreuses autres organisations[5]).

Si nombre de participants se félicitent que le Conseil fédéral ait l'intention d'appliquer « l'Agenda 2030 dans son ensemble », ils ne retrouvent pas cet engagement dans la stratégie qui, à leurs yeux, n'est pas à la hauteur de cette ambition (entre autres pvl, PSS, SDSN, BLSUI, cfd, KOFF, NKPBS, PA 2030, PWAG, OSEO, SSCH, SDSN, SGB-FSS, VWNE), notamment parce qu'elle ne traite pas tous les ODD.

Les **lignes directrices pour la politique fédérale** sont globalement approuvées. Un point jugé positif est le fait que la cohérence politique et la gestion transparente des conflits d'intérêts, tout comme la mise en œuvre en partenariat entre les différents niveaux institutionnels soient abordées comme un axe prioritaire dans le chapitre 3 de la stratégie. Toutefois, selon les participants à la consultation, le reste du projet ne tient pas suffisamment compte de ces principes directeurs (notamment GAA 2030). Ils estiment de même que l'importance de la SDD 2030 doit être clarifiée (entre autres GL, UVS, PSS et ASS). Plusieurs participants critiquent par conséquent le fait que la stratégie ne précise pas la manière dont les lignes directrices doivent être mises en œuvre. Ils s'interrogent en particulier sur les instruments utilisés pour identifier et traiter concrètement les **conflits d'intérêt**, et sur les approches (exemplaires) devant permettre de garantir la **cohérence politique** et une gouvernance correspondante (notamment AG, BE, BS, GL, LU, VD, VS, pvl, Le Centre, UVS, USS, TS, ASS, RCDD, SDSN). Ainsi, certains réclament une analyse d'impact ex ante ou une appréciation de la durabilité des projets (RCDD, pvl, PSS, SDSN, PA 2030, SSCH, collabhel, BLSUI, FCM).

[5] BFAPPP, Bioterra, BLCH, BLSUI, collabhel, COLISA, GPCH, GWOE, HELVETAS, FCM, MOVETIA, öbu, œco, PRONAT, PROVELO, PUSCH, WWF

Implication des cantons et d'autres acteurs : certains cantons regrettent de ne pas avoir été suffisamment impliqués dans la planification de la présente stratégie et souhaitent l'être davantage à l'avenir. Ils demandent en particulier à être consultés de manière appropriée[6] avant l'entrée en vigueur du plan d'action ou à participer à son élaboration (AG, BE, LU, OW, SG, SO, TG, TI, UR et ZH). De nombreuses prises de position exigent une plus grande inclusion ainsi qu'un renforcement de la **coopération avec la société civile, l'économie et la science** (PSS, economiesuisse, Swissmem, SwissHoldings), par exemple à travers la revalorisation du groupe d'accompagnement en un conseil du développement durable (UNIBE, PA 2030, SSCH) ou la création d'un comité scientifique supplémentaire (SES, GPCH, œco, SANU, RCDD), et réclament explicitement une meilleure prise en compte de l'agriculture, des organisations de consommateurs, des syndicats et de la science (demandes respectives des groupes d'intérêt concernés). Certains estiment par ailleurs que la coopération tripartite doit être décrite plus concrètement (BE, BS, SG, TI, VS, UVS, ASS, SDSN, RCDD, collabhel, BLSUI), encouragée financièrement (BS, RCDD) et, éventuellement, mieux ancrée dans la loi (UVS). La SDD 2030 doit montrer comment les instruments institutionnels et opérationnels existants pour la coopération entre la Confédération, les cantons et les communes peuvent être optimisés, renforcés et au besoin complétés (AG, et de manière similaire : BE, BS, GE, LU, OW, VS, RCDD, UVS). De plus, VD, UVS, RCDD, COOP et FCM demandent que l'importance et la fonction de la SDD 2030 soient clarifiées.

Divers milieux déplorent que la stratégie ne fournisse **pas d'informations sur la suite de la procédure**, et qu'il faille **attendre le plan d'action pour que soient dévoilées des mesures concrètes** (notamment pvl, Les Verts, Le Centre, PSS, swissuniversities, RCDD, PA 2030). Certains critiquent le fait que la stratégie ait été envoyée en consultation sans projet de plan d'action (notamment BE, FR, pvl et Conseil des EPF). Les cantons espèrent que le plan d'action comportera, pour chaque axe stratégique ou objectif, des mesures concrètes qui règleront les compétences, obligations et responsabilités correspondantes, et que ce document indiquera de quelle manière il complètera les plans d'action, programmes et instruments fédéraux existants (notamment AG, BE, BS, LU, OW, SG, VS).

De plus, il faudrait améliorer ou clarifier le **financement** de la mise en œuvre de la stratégie (notamment SG, PLR, Les Verts, PSS, ASB, USS, usam, AS, GAA 2030, foraus, öbu, PA 2030 et SDSN).

Pour ce qui est de l'orientation stratégique, deux aspects sont particulièrement sujets à controverses :

- Concernant l'économie, certains regrettent que la SDD 2030 n'accorde pas suffisamment de poids à l'économie (PLR, UDC, economiesuisse, usam, FRS, CommerceCH, Hsuisse, METSUI, UPSV, Swissmem), tandis que d'autres considèrent que la SDD 2030 découle essentiellement de théories classiques de l'économie et de la croissance et qu'elle néglige

[6] Par ex. dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), mais aussi, le cas échéant, par l'intermédiaire du Réseau cantonal de développement durable (RCDD)

des approches alternatives telles que la sobriété économique, la post-croissance, l'économie collaborative ou l'économie citoyenne (notamment AG, BE, BS, GE, GL, LU, OW, SG, SO, TI, VS, PEV, PSS, UVS, Lausanne, ASS, Conseil des EPF, RCDD).

- Si beaucoup de participants à la consultation estiment que les thèmes prioritaires sont justes (voir également le chapitre 4), d'autres réclament que la stratégie soit bien plus axée sur les urgences et les revendications des groupes de population les plus défavorisés dans les pays en développement (PSS, AS, ASS, SSCH, œco, ffu-pee, BWAG, cfd, federeso, EPER, CBM).[7]

Les participants à la consultation estiment en outre que certains thèmes n'ont pas assez été pris en considération dans le projet de la stratégie, en particulier :

- les thèmes « mobilité » ou « politique des transports », et « développement de l'urbanisation » ou « politique d'organisation du territoire » (majorité des cantons participants mais aussi PEV et UVS) ;
- le thème « paysage » (BL, FR, GE, NW, SG, SO, TG, ZH, ASS, CDPNP, BLSUI et SDSN) ;
- l'économie forestière et l'industrie du bois (NW, et de manière similaire FR, OW, SG et CFP) ;
- les ressources « sol » et « eau » (AG, BL, GR, SG, SO, TG, ZG, svu | asep, CDPNP, CHS, SANU) ;
- la sécurité alimentaire (cf. chap. 4).

4 Principaux retours sur les thèmes préférentiels

La grande majorité (env. 88 %) des participants à la consultation approuvent le choix des thèmes préférentiels, en émettant toutefois comme principale critique une prise en compte insuffisante des interactions entre ces thèmes, d'une part, et entre les dimensions et axes stratégiques d'autre part (notamment PSS, Wyss Academy, foraus, RCDD, NKPBS, PA 2030, PWAG).

Les cantons de FR et de VD, qui sont dans l'ensemble plutôt hostiles au projet, considèrent que la définition de thèmes préférentiels est en contradiction avec la logique systémique de l'Agenda 2030 et laisse de côté certains ODD. Selon l'USP, la disponibilité et l'accès à une alimentation saine en suffisance pour la population mondiale croissante ne sont pas assez prioritaires dans la stratégie, ou du moins abordés trop exclusivement sous l'angle de l'environnement. L'usam estime pour sa part que les thèmes préférentiels doivent rechercher

[7] « Cela découle des objectifs de l'Agenda de l'ONU et de son principe sous-jacent du « leave no one behind » (Ne laisser personne de côté). Tous les objectifs et mesures doivent être définis de façon à ce qu'ils contribuent au développement durable en Suisse tout en accroissant les perspectives de développement des populations les plus pauvres dans les pays du Sud. »

des synergies entre l'écologie, l'économie et la société, ce qui n'est pas le cas dans leur définition actuelle.

Une grande majorité juge pertinent de regrouper les thèmes et les objectifs de développement durable. Quelques-uns préfèrent une répartition classique selon les trois thèmes préférentiels de l'écologie, des questions sociales et de l'économie, avec une priorité accordée à ce dernier point (OW, CommerceCH, METSUI, Noé21, UPSV), en se concentrant sur le développement économique en général, sur la croissance économique durable conformément à l'ODD 8 (OW, HKBB) ou sur l'évolution des finances publiques.

Enfin, comme nous l'avons précédemment mentionné, divers participants à la consultation réclament une formulation plus contraignante des objectifs, avec l'indication d'échéances et de volumes (notamment BS, VD, BLSUI, collabhel, UVS, SDSN).

Parallèlement, certains suggèrent comme autres thèmes préférentiels :

- la durabilité sur le marché financier, qui devrait être un thème préférentiel et non un moteur du développement durable (pvl, SARE) ;
- l'économie circulaire (FCM) ;
- la sécurité alimentaire et/ou un système agricole et alimentaire durable (OW, USP, BVAR, BVBE, BVSO, LBV) ;
- la qualité de l'eau (REEE, CSDSA).

4.1 Consommation et production durables

Dans l'ensemble, ce thème préférentiel ainsi que les objectifs et axes stratégiques correspondants suscitent l'approbation des participants à la consultation, qui soulignent leur grande pertinence. Nombre d'entre eux critiquent toutefois la concentration exclusive sur les théories classiques de l'économie et de la croissance et l'absence de prise en considération d'approches alternatives ou nouvelles telles que la sobriété économique, la post-croissance, l'économie collaborative ou l'économie citoyenne (AG, BE, BS, GE, GL, LU, OW, SG, SO, TI, VS, PEV, PSS, UVS, Lausanne, ASS, Conseil des EPF, BLSUI, GPCH, Mercator, RPS, öbu, SANU, SDSN, SIA, VSCH). Ainsi, le PIB ne devrait pas être le seul indicateur de prospérité[8] (notamment PEV, UNIBE, PRONAT, SDSN, SES, FPC). La stratégie devrait au contraire adopter une vision plus vaste de la prospérité[9], axée sur les besoins sociaux et écologiques et dans laquelle les activités économiques ne sont qu'un moyen pour couvrir ces besoins (UNIBE).

La plupart des prises de position proposent des mesures ou objectifs plus ambitieux.

[8] Les participants renvoient ici également à l'ODD 17.19 de l'Agenda 2030, qui préconise d'établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut.

[9] Au sens de meilleure qualité de vie, de bien-être subjectif et d'écosystèmes intacts

Parmi les objectifs à fixer explicitement ou les sous-domaines supplémentaires cités figurent en particulier :

- un renvoi vers les ODD 9, 14 et 17 ; certains souhaitent que la liste des ODD secondaires soit justifiée ou, à défaut, supprimée (BE, FR, GE, OW, SO, TG, VS).
- divers participants à la consultation estiment que la stratégie manque d'objectifs en matière de sécurité alimentaire ou qu'elle ne leur accorde pas un poids suffisant (notamment AG, ZG, CHASSECH).
- SO suggère que la consommation durable inclue également la demande de détente, et constate que la consommation des ressources naturelles n'est pas abordée.

Les remarques générales relatives à l'ensemble des objectifs et axes stratégiques concernent en particulier les points suivants :

- Les principales critiques portent sur le fait que les descriptions et objectifs s'appuient sur les théories classiques de l'économie et de la croissance. Les nouvelles approches devraient être prises en compte (voir paragraphe d'introduction ci-dessus).
- De nombreuses réponses soulignent que la sensibilisation et l'information des consommateurs ne suffisent en principe pas (PSS, ASS, UNIBE, GPCH, PA 2030, SES, FPC, SSCH, œco, PRONAT, UMS, WWF, FCM et fairunterwegs).
- AG réclame par ailleurs que soient nommés les acteurs et actrices ainsi que la coopération tripartite.
- De manière générale, on suggère que le bien-être animal (PSS, Alliance Agraire, FPC, PSA, VKMB) et la gestion durable des forêts (AI, OW) soient mieux pris en compte.

4.1.1 Favoriser des modes de consommation durables

a) Généralités

La quasi-totalité des avis exprimés demandent des axes stratégiques supplémentaires ou plus ambitieux, énumérés ci-après. AI, FR, OW, SAB, TS et collabhel se montrent explicitement satisfaits des objectifs. Mais d'autres se prononcent en faveur d'une suppression complète de ce chapitre, qui s'apparente à leurs yeux à une mise sous tutelle (CommerceCH, UPSV, METSUI). Le PLR déplore que la stratégie n'explique pas comment la transparence peut être accrue.

Le canton d'AR estime pour sa part qu'il faut également promouvoir des écosystèmes sains et, partant, des systèmes de production similaires. D'autres aimeraient que le domaine des transports en général soit davantage pris en considération (FR, SG, TG). La question du choix entre qualité et protection de l'environnement (en lien avec l'utilisation de produits phytosanitaires) est elle aussi soulevée (TG).

Plusieurs participants suggèrent de modifier le titre (PSS, UNIBE, PA 2030, SSCH) ou certains termes spécifiques ou formulations de phrases (USP, ASS, BLSUI, CFEJ). Les ASS

demandent la modification de l'affirmation selon laquelle les mesures prises en Suisse au sujet de la consommation de produits fabriqués à l'étranger ont leurs limites. De manière générale, il faudrait également parler de la consommation des ressources et des conditions de travail en Suisse et à l'étranger (ASS), et mieux lier les objectifs aux problèmes décrits (ASS et PEV).

Concernant la section sur la transition numérique, plusieurs participants à la consultation réclament de mettre en balance les risques et les opportunités (PSS, PA 2030, SSCH), d'accorder de manière générale un poids plus important à ce thème (ASS) et de renvoyer vers la section 4.3.1 (PA 2030, SSCH, PWAG, cfd). Certains se demandent si l'on peut réellement considérer que les marchés sont généralement défaillants car divers coûts environnementaux sont déjà internalisés (scienceindustries, Swissmem).

b) Objectifs

- 12.8 (Mode de vie)
  - Plusieurs estiment que cet objectif doit être davantage axé sur la transition vers des modes de consommation et de vie durables (ASS, Conseil des EPF, UNIBE, SDSN).
  - L'accès des consommatrices et consommateurs aux informations permettant des décisions d'achat plus durables est jugé trop vague (BL). Une autre critique concerne le fait que cette responsabilité repose sur les seuls consommateurs, et non sur les producteurs (öbu, PEYE).
  - Différentes prises de position réclament des mesures de régulation telles qu'une politique tarifaire et fiscale (BS, UVS, PEV) ou le renforcement des obligations de déclaration (AG, OW, USPF, USP), ainsi que d'autres mesures, comme des aides financières pour les produits durables ou la suppression des mesures d'incitation qui nuisent à l'environnement (notamment BLSUI, collabhel, EERS, GPCH, œco, PRONAT, SES, SDSN, WWF).
  - L'instauration de nouvelles obligations de déclaration fait cependant aussi l'objet de critiques (CommerceCH).
  - Certains suggèrent de démontrer les répercussions des modes de vie choisis sur les êtres humains, les animaux et l'environnement (Alliance Agraire, PSA).
- 12c (Impacts négatifs des énergies fossiles sur l'environnement)

  Pour quelques-uns, cet objectif ne va pas assez loin :
  - Certains proposent que les incitations financières pour l'utilisation d'énergies fossiles soient intégralement supprimées (PSS, collabhel, SSCH, PA 2030).
  - D'autres estiment qu'il faut « œuvrer activement » (et non pas uniquement « consentir des efforts ») pour éviter tous les impacts environnementaux négatifs des incitations financières en général (et pas seulement de celles qui encouragent l'emploi d'agents énergétiques fossiles) (UNIBE, BLSUI, Bioterra, SDSN, SES, FPC, GPCH, œco,

PRONAT, WWF, mais aussi PEV)[10], et prendre des mesures contre de telles incitations (BIOV, EERS).

  - Deux cantons (BE et LU) s'étonnent que seuls les agents énergétiques fossiles soient explicitement mentionnés. Les ASS suggèrent pour leur part de travailler à une transition vers des modes de vie post-énergies fossiles.
  - Mais cet objectif est aussi ouvertement critiqué. Le canton d'AI rappelle que ces subventions ont souvent été légitimées par des décisions parlementaires ou populaires et considère donc que cet objectif devrait être supprimé (avis partagé par SAB). L'USP estime que le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales dont bénéficie l'agriculture ne constitue pas une incitation financière encourageant l'emploi d'agents énergétiques fossiles : à ses yeux, l'objectif 12c ne doit être maintenu que si la stratégie partage ce constat. De même, l'objectif d'éviter les supports énergétiques fossiles ne doit pas entraîner des interdictions de produits (CommerceCH).

- Autres objectifs :
  - La notion de sobriété économique doit être introduite par le biais de la limitation des modèles de production ou de vente axés sur les besoins (GL). De plus, certains souhaitent que soit mentionné expressément l'aspect des économies d'énergie et de ressources induites par une modification des comportements (BS, UVS, mais aussi COLISA).
  - Quelques-uns demandent que d'autres ODD soient inclus dans la stratégie, à savoir les ODD 4.7 (TI) et 16 (ASS), ainsi que les ODD 9 et 11, et plus précisément 9.1, 11.3 et 11.6. UNIBE suggère que les ODD 12.2a et 12.2b soient cités dans ce chapitre. De plus, le PSS propose d'intégrer des objectifs relatifs à l'écosystème marin (ODD 14).
  - Bioterra recommande d'introduire des taxes pour réduire les externalités négatives de la consommation, tandis que d'autres estiment que les biens produits de façon durable devraient être également accessibles et disponibles pour les personnes à faibles revenus (PSS, AAPSS, SSPH).
  - Enfin, il faudrait aussi encourager l'artisanat local en tant qu'élément de notre patrimoine culturel immatériel (NIKE).

[10] « Les impacts environnementaux négatifs des incitations financières encourageant l'emploi d'agents énergétiques fossiles sont mis en évidence et des efforts sont consentis dans le but d'éviter de telles incitations. » Cet objectif est très important : si l'on parvient à supprimer ou à transformer les incitations financières néfastes pour l'environnement, il sera possible de réduire considérablement la pression subie par ce dernier. Le volume de ces subventions est bien plus élevé que celui des dépenses en faveur de l'environnement (voir par ex. OCDE 2020). Comme l'a montré pas plus tard qu'en 2020 une étude du WSL et de la SCNAT, il existe dans d'autres domaines environnementaux des incitations financières néfastes, comme celles qui affectent la biodiversité. Nous proposons par conséquent de supprimer la limitation aux énergies fossiles en retirant de la phrase « encourageant l'emploi d'agents énergétiques fossiles ». L'expression « œuvrer activement » est plus forte que la formulation « consentir des efforts » : la première signifie que l'on entreprend réellement des actions. Nous proposons donc de modifier ce passage (« Les impacts environnementaux négatifs des incitations financières sont mis en évidence et toutes les parties œuvrent activement pour les éviter. »).

c) Axes stratégiques

- Renforcer l'offre
  - Cet axe stratégique est vivement approuvé par BL, les ASS et, en partie, swisscleantech.
  - Si BS se félicite de l'internalisation des coûts externes, celle-ci ne devrait pas se limiter aux produits suisses selon certains : AG, OW, SG, PEV, economiesuisse, USP, Swissmem, USPF. Il faudrait veiller à ce qu'il n'y ait pas d'excès de zèle de la part de la Suisse sur ce point (scienceindustries, CommerceCH et UMS).
  - Divers participants souhaitent que le rôle de régulation de l'État soit renforcé (PSS, SSCH, PA 2030) et que les biens ayant un impact positif soient encouragés, ou que ceux dont l'impact est négatif soient interdits (HELVETAS, SFT).
  - Outre des conditions-cadre, il faut mettre en place des incitations ciblées pour certaines innovations favorisant le développement durable (ASS, BLSUI, collabhel, SDSN). La notion d'achats publics innovants, c'est-à-dire la manière dont l'État pourrait lui-même stimuler l'innovation à travers sa demande, est ici également importante.
  - La formulation est jugée trop nuancée (AG) et il manque un renvoi vers le rôle de la Confédération en tant qu'acheteuse (BIOV). De plus, le projet n'indique pas clairement comment il est prévu de compenser la hausse des prix pour les consommatrices et consommateurs (FST, GSUI).
- Accroître les connaissances
  - swisscleantech, la FPC, la FST et la PSA sont très favorables à cet axe.
  - Pour ZG, les actrices et acteurs doivent être obligés d'informer les consommatrices et consommateurs (et non seulement encouragés à le faire). AG estime qu'il faudrait préciser qui sont ces « acteurs ».
  - Certains suggèrent que l'accent soit mis davantage sur la transparence et les déclarations (OW, USPF).
  - BS et l'UVS proposent d'encourager, parallèlement à l'information sur la durabilité des différents produits, les innovations qui permettent un mode de consommation basé sur la sobriété.
  - SO considère qu'il faut réduire les opportunités d'investissements privés dans des activités non durables.
  - Les ASS invitent à inclure dans la notion de « consommation » la consommation des entreprises et du secteur public.
  - Plusieurs participants se félicitent des analyses de cycle de vie, mais Swissmem fait remarquer qu'elles ne doivent pas conduire à des dépenses supplémentaires considérables pour les entreprises ; inversement, d'autres souhaitent qu'elles soient très complètes (FCM et Promarca), et qu'elles ne correspondent pas seulement à des données de base (SFT).
- Éviter les impacts négatifs dus aux subventions favorisant les agents énergétiques fossiles

  - De nombreux participants jugent cet axe important et pertinent ; certains sont cependant d'avis qu'il ne doit pas concerner uniquement les subventions ou allègements fiscaux favorisant les énergies fossiles, mais tous ceux qui ont des impacts négatifs en général (PSS, PA 2030, SSCH, Mercator), ou tous ceux ayant des répercussions négatives et en particulier ceux favorisant les agents énergétiques fossiles (ASS).
  - LU signale que la sécurité de planification des productrices et producteurs de biens agricoles doit être prise en compte et trouve cet axe peu concluant. À ses yeux, l'objectif est de garantir la sécurité d'approvisionnement à l'aide de produits alimentaires suisses.
  - Certains pensent que la réduction des impacts négatifs ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé : ils préconisent d'orienter les comportements au moyen de taxes incitatives plutôt que de subventions et d'allègements fiscaux (PEV, Bioterra), et en outre de supprimer ces subventions et allègements (Swissmem, GPCH, œco, PRONAT, FPC, SES, WWF).
  - VD estime pour sa part que les mesures ayant pour objectif de réduire les impacts négatifs doivent être mises en évidence et que toutes les subventions directes ou indirectes en faveur des agents énergétiques fossiles doivent être supprimées d'ici à 2030.
  - Divers participants à la consultation réclament que le projet montre ce que le secteur privé peut entreprendre de façon autonome (notamment USPF). L'UMS demande de tenir compte des différentes conditions (par ex. pour l'espace rural). SHS souligne qu'il faut également tenir compte des répercussions des subventions sur les externalités.
- Axes stratégiques internationaux
  - Certains considèrent que le projet met trop l'accent sur l'écologie et l'analyse environnementale (OW, USP, USPF).
  - Les répercussions sociales (par ex. en matière de droits humains) devraient également être prises en compte (PSS, PA 2030, SSCH, PEYE).
  - Les ASS estiment qu'il faudrait porter un regard critique sur la Suisse en tant que plaque tournante des matières premières.
  - Certains pensent qu'il faudrait inclure le secteur privé (USP), empêcher les distorsions de marché et chercher à instaurer de bonnes conditions-cadre (Swissmem et aussi l'USP avec proposition d'un nouvel axe stratégique).
  - Un point doit être défini : la manière dont la Suisse compte encourager le commerce de produits respectueux de l'environnement (GPCH, FPC, œco, PRONAT, SES, WWF).

4.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles

a) Généralités

- Nombre de participants à la consultation approuvent le découplage entre croissance et utilisation des ressources, mais soulèvent plusieurs problèmes :
  - Selon certains, il existe un conflit d'objectifs (COLISA, UPSV, TS).

  - Le type de mesures employées pour encourager à découpler ces deux aspects devrait faire l'objet d'une approche différenciée (economiesuisse).
  - Les Verts estiment qu'un découplage est illusoire tant que la prospérité est assimilée à la croissance économique. D'autres considèrent que la manière dont doit se produire ce découplage n'est pas claire (FCM) ou que celui-ci ne fonctionne pas pour l'agriculture (USP). Swissuniversities s'étonne que le découplage soit cité comme objectif dans la mesure où il est scientifiquement prouvé que cela ne suffit pas.[11]
- VD pense que ce chapitre est insuffisant car les problèmes contemporains sont liés au système économique actuel, et juge scientifiquement fausse l'affirmation relative à l'épuisement des écosystèmes. Edu21 estime également que les systèmes économiques devraient être plus durables.
- Selon certains, l'accent est mis trop exclusivement sur l'écologie et il faudrait aussi prendre en compte des aspects sociaux (ASS, BLSUI, SDSN) tels que :
  - la réduction des inégalités (PSS) ;
  - l'exploitation et les inégalités dans les pays de production (ASS).
- Différents participants à la consultation sont d'avis que la notion de prospérité devrait être repensée. Ils critiquent notamment les points suivants : la prospérité ne doit pas être assimilée à la croissance économique (Les Verts) ni à des valeurs matérielles, mais tenir compte d'autres valeurs telles qu'un travail décent (ASS, ffu-pee). De plus, la « prospérité » devrait être comprise comme une qualité de vie élevée, un bien-être subjectif et des écosystèmes intacts, et la croissance économique ne devrait être vue que comme un moyen parfois nécessaire, mais pas indispensable pour atteindre ce but (UNIBE) ; en outre, la notion de prospérité devrait être représentée par des facteurs de qualité de vie (Mercator et AES).
- OW regrette que, de manière générale, la question d'une juste répartition de la prospérité entre toutes les couches de la population ne soit pas abordée.
- Les objectifs 8.2, 8.4 et 12.4 devraient être complétés par des indicateurs concrets pour 2030 (UNIBE). Une critique générale concerne l'absence d'objectifs quantifiables (Alliance Agraire, swisscleantech) ou l'absence de clarté des objectifs (BE, PA 2030, SSCH, VKMB).
- Diverses critiques portent sur les ressources naturelles : Alliance Agraire et PSA préconisent de définir ce que l'on entend par « surexploitation », economiesuisse et IGEB demandent de tenir compte du fait que toutes les ressources ne sont pas régénérables et BIOV fait remarquer que les ressources devraient, en principe, fonctionner en circuits fermés.

[11] « La cible repose sur le postulat que l'on peut découpler la croissance de « l'activité économique et ses effets néfastes pour l'environnement et la société ». Or la recherche récente montre qu'une réduction absolue et rapide de la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre ne peut pas être obtenue par la seule stratégie du découplage. Nous nous étonnons que la SDD 2030 se base sur le seul découplage qui est une notion vivement critiquée par la recherche scientifique. »

b) Objectifs

- 12.2a (Surexploitation des ressources naturelles)
  - Cet objectif est explicitement soutenu dans son intégralité par GPCH, PRONAT, SES, SDSN et BLSUI.
  - Certaines prises de position indiquent que des précisions doivent être apportées sur la consommation du sol (SO) et qu'il faut spécifier les mesures devant permettre d'atteindre cet objectif dans l'agriculture (SH). CHS recommande d'accorder un poids plus important à la ressource « sol ».
  - Enfin, la surexploitation devrait être « stoppée » (et non évitée) (PSS, ASS, Conseil des EPF, collabhel, PA 2030, SSCH, Action de Carême).
- 8.4 (Économie circulaire)
  - Cet objectif est explicitement soutenu dans son intégralité par GPCH, PRONAT, SES, SDSN et BLSUI.
  - Il ne peut toutefois être atteint que si le prix n'est pas le critère décisif (SAB) et sa concrétisation nécessite des subventions (CommerceCH).
  - Certains souhaitent des objectifs concrets (PEYE) et proposent que ceux-ci n'englobent pas uniquement les processus de production, mais aussi les processus d'achat (usic).
  - L'économie circulaire devrait être encouragée au moyen de mesures fiscales et d'un plan d'action incluant les partenaires sociaux (TS).
- 8.2 (Cadre économique général favorisant la concurrence et l'innovation)
  - Le cadre économique général devrait être préservé et renforcé, mais pour une économie *durable* (PSS, UNIBE, BLSUI, collabhel, EERS, GPCH, PA 2030, PRONAT, SDSN, SSCH, SES, FPC, CPC, WWF).
  - Il faudrait remplacer le cadre économique général par des mesures d'incitation ciblées suscitant l'innovation propice au développement durable (ASS).
  - Il faudrait prendre acte de l'ambivalence entre croissance et durabilité écologique (Action de Carême) et rédiger des objectifs concrets (PEYE).
- 12.4 (Produits chimiques)
  - Cet objectif est explicitement soutenu dans son intégralité par BLSUI, SDSN, SES, GPCH et PRONAT.
  - En revanche, scienceindustries considère qu'il ne faut pas se concentrer uniquement sur les produits chimiques mais sur les produits en général, et KSS demande la suppression de cet objectif, estimant qu'il existe déjà suffisamment de réglementations.
  - Certains suggèrent d'ajouter que les produits chimiques ne doivent pas non plus avoir d'effets néfastes pour les animaux (AR, Conseil des EPF).
  - D'autres déclarent que si les produits phytosanitaires sont également concernés par cet objectif, il faudrait se référer au plan d'action sur les produits phytosanitaires (USP, LBV) ou prendre en considération l'agriculture en général (TG).
  - L'objectif devrait également porter sur les exportations (Action de Carême) ou inclure la dimension internationale (PEYE).

- Autres objectifs
  - Il faudrait mentionner les inégalités sociales (OSEO).

c) Axes stratégiques

- Modes de production respectueux de la société et de l'environnement
  - Cet axe stratégique est expressément soutenu par : Alliance Agraire, FPC, swisscleantech, Swissmem, SWDG.
  - Certains pensent qu'il faudrait inclure l'agriculture (FR) et définir des « images cibles » (FR, VD).
  - Il faudrait mentionner la sobriété économique et agir également au niveau de l'offre (swissuniversities).
  - Plusieurs participants déplorent la formulation trop générale de cet axe et considèrent que la vérité des coûts devrait être un objectif (BLSUI, collabhel, GPCH, SDSN, SES, œco, PRONAT, WWF, PEV). Le Conseil des EPF regrette l'absence de mention des subventions néfastes pour l'environnement, qui devraient être supprimées. Il faudrait également renvoyer vers le rôle de la Confédération en tant qu'acheteuse (BIOV).
  - L'acteur ne devrait pas être « l'économie » en général, mais l'économie axée sur le développement durable (PA 2030, SSCH, UMS).

- Encourager la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie suisse
  - Cet axe stratégique est approuvé par la FCM et CommerceCH. Certains indiquent qu'il faut conserver ou développer l'objectif de renforcement de la capacité d'innovation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire (Alliance Agraire, FPC), et d'autres estiment qu'il faut identifier les domaines dans lesquels des réglementations sont nécessaires (PA 2030, PSS, SSCH).
  - Selon l'USP et l'USPF, une économie ouverte comporte aussi des menaces pour le développement durable et doit par conséquent être assortie d'aspects écologiques et sociaux.
  - Aux yeux de certains participants à la consultation, les réglementations mises en place doivent être nécessaires et efficaces pour atteindre les objectifs de durabilité (PEYE), ou coordonnées de façon à permettre le succès des capacités d'innovation (Swissmem).

- Favoriser l'économie circulaire
  - Cet axe est explicitement approuvé par BS, GL (malgré l'absence, ici encore, de l'idée de sobriété économique), TG (en particulier dans le bâtiment), les CFF et la FCM, qui regrettent cependant que ce thème ne soit pas traité concrètement.
  - Pour VD (et SANU), la définition ne va pas assez loin : il faudrait inclure également la réparation, le recyclage et l'économie collaborative.
  - D'autres estiment que les cycles des éléments nutritifs devraient également être pris en compte (USPF) et que les répercussions pour l'agriculture devraient être expliquées (svu

| asep). De plus, il faudrait encourager le remplacement des matières premières non durables par des matières premières renouvelables (BL).

  - NW considère que l'économie circulaire doit être appliquée aussi au niveau de l'administration.
  - Plusieurs prises de position réclament également des interventions réglementaires (PSS, PA 2030, PRONAT, SSCH, Promarca).

- Éviter les effets négatifs des produits chimiques sur la santé et l'environnement
  - FR suggère la création d'un fonds de mise en œuvre financé par les acteurs du marché.
  - VD indique qu'il faudrait ajouter un renvoi vers les réglementations existantes[12].
  - Cet axe doit être complété par une interdiction de production de produits chimiques interdits en Suisse (SSP, BLCH, EERS, GPCH, œco, PA 2030, PRONAT, SSCH, SES, WWF).
  - Certains pensent qu'il n'est pas nécessaire d'émettre de nouvelles réglementations dans ce domaine (Swissmem), ou qu'il faut tenir compte des intérêts économiques légitimes (economiesuisse) et s'inscrire dans la continuité des réglementations de l'UE (CommerceCH ainsi que svu | asep).
  - Le Conseil des EPF souhaite que les conflits d'objectifs entre la protection des plantes et des eaux dans l'agriculture et la protection de l'environnement soient explicitement cités.
  - GR considère que la Suisse a le plus d'influence sur l'utilisation de tels produits fabriqués ou transformés sur le territoire national.
- Proposition de nouvel axe stratégique
  - COOP réclame un axe stratégique visant à accroître la résilience en cas de catastrophe.
- Axes stratégiques internationaux
  - Swissmem et KSS se félicitent de ces axes internationaux. Aux yeux de SSF, ces mesures doivent être coordonnées avec le plan d'action européen pour l'économie circulaire.
  - KOFF suggère de compléter ces axes stratégiques avec les ODD 16.5 – lutte contre la corruption – et 16.7 – inclusion et participation des populations locales (indigènes) à leur autodétermination.
  - TG propose de ne collaborer qu'avec les entreprises étrangères en mesure de prouver qu'elles respectent les normes suisses en matière d'environnement et de développement durable.
  - Certains souhaitent ajouter la phrase suivante : « Elle contribue au renforcement de la société civile locale et des approches participatives lors des processus décisionnels » (PSS, PRONAT), « tout comme à la création d'emplois inclusifs » (PA 2030, SSCH).

[12] Par ex., vers l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

4.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Suisse comme à l'étranger

a) Généralités

- Nombre de participants à la consultation approuvent ces objectifs et axes stratégiques (dont trois cantons explicitement : AG, BS et LU).
- Selon diverses prises de position, il faudrait cependant accorder davantage d'importance aux points ci-dessous :
  - le thème des transports (BE, GE, LU, SO, TG, TI, ZH, ainsi que CDPNP et IPCCS) en lien avec l'impact de la production des denrées alimentaires à l'étranger (LU, SG, PEV) ;
  - la sécurité alimentaire (AG, GR, USP) – celle-ci doit être prioritaire par rapport aux objectifs climatiques (OW, USP, USPF) ; de plus, il faudrait travailler en priorité sur les pertes constatées tout au long de la chaîne alimentaire (ZG) ainsi que sur le maintien des surfaces d'assolement (AG) ;
  - une fixation des prix appropriée grâce à la vérité des coûts et à l'internalisation des effets externes (notamment ASS, BLSUI, Mercator, PSA), et en particulier des externalités en lien avec le bien-être animal (Alliance Agraire, GPCH, PRONAT, SES, PSA, VKMB, WWF) ;
  - les engrais et les pesticides (PSS) ;
  - les coûts pour l'agriculture et les cantons (VD) ;
  - la formation (TI).
- Plusieurs participants estiment que les systèmes alimentaires doivent être durables dans l'absolu (et non « plus durables ») (AG, PSS, ASS, PA 2030, SSCH).
- Les ASS préconisent de replacer ce thème plus clairement dans le contexte de la perte de biodiversité et du changement climatique, et d'orienter les subventions vers une agriculture régénératrice.

b) Objectifs

- 2.1 (Pyramide alimentaire)
  - Cet objectif soulève des critiques pour diverses raisons :
    - Différents participants réclament un objectif plus ambitieux (BE, VS, PSS, UVS, Alliance Agraire, BLSUI, collabhel, PRONAT, PSA, WWF).
    - Certains disent qu'il faudrait que la situation initiale soit connue (AG, CHOCOSUISSE, Biscosuisse), tandis que d'autres considèrent qu'il s'agit là d'un modèle et non d'une recommandation, ou d'un objectif mal choisi car il ne correspond pas aux recommandations usuelles (FRC, SDSN, SSPH, AAPSS, SPS et PSS). Selon SSF, cet objectif poursuit des « intentions cachées d'ordre idéologique ».
  - Certains proposent que les trois dimensions de la durabilité soient prises en compte (AI, UVS) et que cet objectif soit adapté au contexte suisse (OW). Aux yeux

d'economiesuisse, cet objectif doit être complété en parlant d'apport nutritionnel optimal. D'autres souhaitent ajouter que le but est de prévenir les maladies liées à l'alimentation et que la population ait accès à des informations sur les impacts de leurs habitudes alimentaires (SG, FR).

  - Cet objectif rencontre cependant l'approbation de certains (BS), bien qu'il soit jugé très difficile à atteindre (RADIX).

- 12.3 (Gaspillage alimentaire)
  - La plupart des participants se félicitent de cet objectif (SH, ZG, Biscosuisse, CHOCOSUISSE, FCM), mais plusieurs trouvent qu'il pourrait être plus ambitieux (collabhel, PRONAT, FPC, WWF) et qu'une valeur cible devrait être définie pour l'ensemble de la chaîne de production et de livraison, y compris pour les pertes après récolte (TG). L'USP et l'USPF préconisent de mentionner que les déchets alimentaires doivent autant que possible être utilisés comme nourriture pour les animaux ou dans les installations de méthanisation.
- 12.2b (Empreinte gaz à effet de serre)
  - Certains participants à la consultation considèrent que cet objectif va trop loin et qu'il faut tenir compte de l'économie animale (OW, USP, USPF, ZG). D'autres estiment au contraire qu'il est trop timide (collabhel, PRONAT, FPC, WWF) et que la réduction de la consommation de viande devrait être explicitement mentionnée (Conseil des EPF).
- 2.4 (Agriculture écologique)
  - Différents cantons se montrent critiques sur ce point : FR fait remarquer que cet objectif est ambitieux, ZG se prononce contre une extensification forcée, OW pense que cet objectif ne peut pas être atteint (tout comme l'USP), ZH juge qu'il faudrait accroître la part de ces exploitations (sans objectif quantifiable), et SH réclame que soient définies les mesures correspondantes. TG approuve cet objectif, mais indique qu'il faudrait que les conditions-cadre le permettent aussi du côté de la demande (avis partagé par Alliance Agraire).
  - Certains suggèrent que la production respectueuse des animaux soit incluse et complétée (Alliance Agraire, PSA) ou associée à des prestations écologiques requises socialement supportables et qui promeuvent la santé (SPS, ABGS). De manière générale, l'objectif est jugé insuffisant (Alliance Agraire, BLSUI, collabhel, PRONAT, SDSN, FPC, WWF) ou incompréhensible (BIOCH).
  - Il est cependant également approuvé (ASS, USPF), même si economiesuisse réclame sa suppression au motif qu'il ne repose pas sur des indicateurs scientifiques de durabilité.
- Autres objectifs
  - BS pense qu'il faut définir de nouveaux objectifs relatifs à la sécurité alimentaire. D'autres demandent des objectifs en matière d'obligations de déclaration, d'initiatives privées et de répartition équitable des marges (USP, LBV), de maintien des surfaces agricoles et de promotion des exploitations agricoles familiales (ODD 2.3) (AG), ainsi

que d'autres objectifs divers et variés (UNIBE, AAPSS, AS, USPF, CSU, Action de Carême, Mercator, PA 2030, PSR, SAVE, CPC).

c) Axes stratégiques

- Alimentation durable
  - Plusieurs participants à la consultation demandent que des ajouts soient apportés aux conditions-cadre (BLSUI, collabhel, GPCH, PRONAT, SDSN, SES, FPC et BS)[13].
  - Certains réclament que la mise en œuvre de cet objectif ne se traduise pas par une alimentation purement végétalienne (AI, SAB), tandis que d'autres souhaitent que soit inclus le principe d'une alimentation respectueuse du bien-être animal (Alliance Agraire, PSA) et, de manière générale, que soient mieux pris en compte les aspects économiques et sociaux (UMS).
- Réduire les déchets alimentaires
  - GL estime qu'il faudrait envisager de revoir les exigences (trop) strictes en matière de conservation.
  - BLSUI, collabhel, SDSN approuvent cet axe tout en indiquant qu'il faudrait renforcer les travaux d'information et de sensibilisation (BS, USP, USPF).
- Durabilité le long de la chaîne de création de valeur dans le domaine alimentaire
  - FR est sceptique quant aux mesures relatives à la formation de base et à la formation continue, car il s'agit de mesures cantonales.
  - Selon BS et l'UVS, les mesures de formation doivent avoir lieu dans tous les secteurs de la chaîne de création de valeur.
  - Certains suggèrent que la pyramide alimentaire soit prise en considération également lors de l'attribution de subventions (BS, UVS).
  - GR estime que la stratégie rentre trop dans les détails et qu'il s'agit d'une mesure précise.
  - L'USP et l'USPF demandent d'inclure la dimension sociale.
  - Plusieurs participants déplorent que la dimension écologique fasse défaut dans la conception de cette mesure, et soulignent que la baisse des effectifs d'animaux de rente est inévitable pour atteindre cet objectif ; ils constatent également que les mesures de régulation ne sont pas connues, qu'il faudrait impliquer d'autres milieux que le seul

[13] « Nous proposons d'apporter deux ajouts à la dernière phrase, car la sensibilisation et l'information ne sont, comme le montre l'expérience, qu'une condition et non l'unique élément déclencheur d'une consommation durable (cf. précédentes questions). Il faut donc examiner d'autres moyens, fiscaux ou juridiques, pour rendre moins attrayantes la production et la consommation de denrées alimentaires mauvaises pour la santé, non respectueuses de l'environnement et non produites de manière socialement responsable : « À cette fin, elle soutient notamment les travaux d'information et de sensibilisation sur les choix alimentaires durables (par ex. baisse de la consommation et de la production de sucre), qu'elle encourage au moyen de mesures incitatives. » Là où la Confédération, les cantons ou les communes ont une influence sur l'offre alimentaire proposée (personnel et usagers de leurs institutions : crèches, garderies, écoles, etc.), les pouvoirs publics doivent donner en matière d'achat et d'offre des directives s'inscrivant dans la droite ligne des objectifs de la SDD. »

secteur agricole, et que les connaissances dans ce domaine doivent être mises à disposition (BLSUI, GPCH, collabhel, PRONAT, SDSN, SES, FPC, WWF)[14].

  - OW et l'USP se montrent critiques et rappellent que le caractère montagneux de la Suisse y rend l'agriculture plus difficile.

- Résilience du système alimentaire
  - Plusieurs participants à la consultation souhaitent que soit également mentionnée dans cet axe l'agriculture adaptée au site (BLSUI, collabhel, GPCH, PRONAT, SDSN, SES, FPC, WWF).
- Proposition de nouvel axe national
  - Les milieux paysans demandent que la Confédération et les cantons veillent à proposer dans les établissements de restauration publics des produits régionaux et de saison labellisés (USP, USPF).
- Axes stratégiques internationaux
  - GR émet le souhait que les accords de libre-échange comportent une mention spéciale relative à la durabilité des produits agricoles. AI suggère, de manière générale, d'accorder davantage d'importance à la durabilité dans le commerce. Plusieurs participants estiment que la transparence sur les méthodes de production en Suisse et à l'étranger est centrale (AG, mais aussi Alliance Agraire, FPC et PSA).
  - BS recommande de prêter une attention particulière aux régions frontalières.
  - Plusieurs participants préconisent de préciser les mesures de mise en œuvre (prescriptions, etc.) (BLSUI, collabhel, GPCH, PRONAT, PA 2030, SDSN, SES, WWF). Inversement, CommerceCH et l'UPSV refusent certaines mesures, telles que des obstacles techniques au commerce.
  - Certains pensent que l'agriculture écologique (à petite échelle) devrait être mentionnée (PSS, CaritasCH, HELVETAS).

---

[14] Nous proposons d'ajouter, après la phrase 1, le contenu suivant : « La Suisse fixe les conditions-cadre de façon à ce que les consommatrices et consommateurs n'aient pas à payer davantage pour les denrées alimentaires produites de manière durable que pour celles fabriquées au détriment de l'environnement et du bien-être animal. » Une **réduction des effectifs d'animaux de rente** est inévitable si la Suisse veut atteindre ses objectifs environnementaux pour l'agriculture. Cette réduction doit cependant s'accompagner d'une baisse drastique de la consommation de produits animaux – et, par conséquent, d'une réduction de la publicité massive en faveur de ces denrées. Nous proposons donc d'ajouter après la phrase 3 : « Pour l'agriculture, cela se traduit notamment par une baisse des effectifs d'animaux de rente et de la consommation des produits animaux. » Concernant les phrases 4 et 5 : « Elle étudie aussi la possibilité d'introduire davantage de restrictions lorsqu'elle autorise l'agriculture à faire entrer certaines substances présentant des risques dans l'environnement, et les met en œuvre si nécessaire. Dans ce contexte, elle veille à ce que les mesures soient conçues de telle sorte qu'elles restent socialement et économiquement supportables. » L'absence du terme « **écologique** » au sein de ce message, et en particulier de cette phrase, est à nos yeux une **erreur majeure** : veuillez l'ajouter impérativement ! Indépendamment de cela, la Confédération doit veiller à ce que les mesures restent « socialement et économiquement responsables » **pas seulement pour l'agriculture**, mais pour la société dans son ensemble. Ce n'est qu'ainsi que les effets externes pourront être également pris en compte... (Voir à ce sujet p. 18 la section « Réduire la consommation d'énergie », qui mentionne bien l'écologie...) Enfin, nous proposons de compléter la phrase 6 comme suit : « La Confédération s'engage aussi afin que les actrices et acteurs concernés puissent effectivement appliquer les connaissances requises pour éviter les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux changements climatiques et favoriser la biodiversité. » En effet, les connaissances ne conduisent pas toujours automatiquement à une meilleure mise en œuvre.

– L'USP exige l'ajout d'un axe supplémentaire au sujet de l'accaparement de terres.
– OW et l'USP réclament que l'élimination de la faim dans le monde soit citée en premier.

4.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger

a) Généralités

Presque tous les participants à la consultation s'étant exprimés sur ce chapitre ont demandé une révision de celui-ci. Les remarques les plus fréquentes sont énumérées ci-dessous[15] :

- Un très grand nombre de participants renvoient à l'initiative Multinationales responsables. Il est rappelé à de multiples reprises que l'électorat s'est exprimé de manière définitive à ce sujet et que ce chapitre doit donc être précisé (notamment GL, GR, ZG, SAB, UPSV, SwissHoldings) ou supprimé (SSE, INFRASUI). Toutefois, il faut également avoir à l'esprit que l'initiative, bien qu'elle ait été rejetée par les cantons, a été acceptée par la majorité des citoyens (BE, GE et CaritasCH, entre autres).
- ZG pense qu'il faudrait parler des offres d'emplois pour les personnes handicapées.
- Certains déplorent le principe de la participation volontaire, qui ne permettrait pas d'atteindre l'objectif fixé (notamment PSS, USS et PA 2030) ; d'autres, au contraire, pensent qu'il est plus efficace que des réglementations (economiesuisse, ASB).
- Plusieurs participants suggèrent que le secteur financier soit explicitement impliqué (notamment BS, ASS, Conseil des EPF et UVS).
- AR fait remarquer que l'économie est disposée à jouer un rôle de précurseur, à condition de ne pas être la seule à agir : il est nécessaire qu'un cadre légal et un soutien financier viennent renforcer la R&D.
- TI et COOP font observer que les répercussions internationales doivent systématiquement être prises en considération.

b) Objectifs

- 12.6 (Responsabilité des entreprises)
  – Pour les critiques générales, voir ci-dessus.
  – De nombreux participants approuvent la formulation de cet objectif (USP, GPCH, CaritasCH, œco, SES), en demandant entre autres les ajouts suivants : inclusion de la politique fiscale et d'affectation des bénéfices (UNIBE) ; mention des droits humains (SDSN) et prise en compte des conditions de travail (CFF).
  – Plusieurs prises de position critiquent le manque de clarté concernant la mise en œuvre (VD, UNIBE, Alliance Agraire, PSA, PEYE et USP). TI souhaite que le processus se déroule sur un mode participatif et de façon optimale pour les entreprises. L'Association

[15] Cf. les prises de position pour plus de détails.

suisse des banquiers (ASB) fait remarquer la difficulté à mettre en œuvre cet objectif puisqu'au final, ce sont les clientes et les clients qui ont le pouvoir de décision.

c) Axes stratégiques

- Renforcer la gestion d'entreprise responsable tout au long de la chaîne de création de valeur
  - ZH propose un « mécanisme de réparation ».
  - D'autres pensent qu'il faut introduire une responsabilité (CaritasCH, GPCH, œco, SDSN, SES).
  - Swissmem en revanche est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'agir dans le domaine des droits humains.
- Axes stratégiques internationaux
  - Selon beaucoup d'ONG, les axes stratégiques internationaux doivent se traduire par un accord multilatéral contraignant imposant un devoir de diligence et la responsabilité des entreprises (BLSUI, CaritasCH, GPCH, œco, PRONAT, SES, WWF et UVS).
  - Swissmem et l'ASB estiment au contraire que les principes directeurs de l'OCDE et ceux de l'ONU doivent continuer de reposer sur une base volontaire et de faire office de recommandation.

4.2 Climat, énergie, biodiversité

Dans l'ensemble, ce thème préférentiel ainsi que les objectifs et axes correspondants rencontrent une large approbation, mais la plupart des participants à la consultation émettent des propositions de mesures ou d'objectifs plus ambitieux.

Parmi les objectifs à fixer explicitement ou les sous-domaines supplémentaires cités figurent en particulier :

- le paysage (BL, FR, GE, SG, TG, ZH, et notamment ASS, CDPNP, BLSUI et SDSN) et la culture du bâti (SHS) ;
- l'économie forestière et l'industrie du bois (NW, et de manière similaire FR, OW, SG et CFP) ;
- le bien-être animal (PSA, Alliance Agraire).

De manière générale pour l'ensemble des sections, les participants souhaitent que la stratégie :

- ... explicite les conflits d'objectifs et les liens transversaux ainsi que la manière de les gérer (BE, VD, RCDD, PA 2030, ASS) ; même si certains estiment que les aspects économiques doivent jouer un rôle significatif dans ce domaine (par ex. economiesuisse et Swissmem), alors que d'autres pensent au contraire qu'on leur attribue trop d'importance (notamment

BS, PSS et PRONAT). SO demande pour sa part que ce thème soit élargi (« ressources ou bases naturelles de la vie »).

- ... montre plus clairement dans quels domaines il existe encore une nécessité d'agir par rapport aux stratégies et bases légales actuelles (UVS).[16]
- ... mentionne également, outre les domaines de l'alimentation, de l'habitat et de la mobilité, celui des activités de loisir (BE, FR, SG, SO, TG, IPCCS).
- ... souligne davantage l'importance de l'innovation, en particulier dans le domaine de l'énergie (Conseil des EPF), de la recherche – par ex. pour les concepts agroécologiques (SDSN) – et de la formation (edu21, SARE).
- ... tienne systématiquement compte aussi de l'empreinte écologique à l'étranger (par ex. empreinte des importations ou impact de la place financière) (VD, CaritasCH, AS, ASS, œco, SES, PSS, SUIJUS).

4.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques

a) Généralités

La quasi-totalité des prises de position donnant un avis explicite sur ce thème demandent des axes supplémentaires ou plus ambitieux, énumérés ci-dessous. Certains font aussi remarquer que ce thème doit être considéré conjointement avec le chapitre dédié à l'énergie (AI, foraus).

Peu de participants à la consultation se montrent critiques ou hostiles envers ce thème :

- Selon l'USP[17], OW et l'USPF, la sécurité alimentaire doit être privilégiée par rapport aux objectifs climatiques ; inversement, certains plaident pour une plus grande prise en compte de l'agriculture et de ses émissions (notamment Alliance Agraire et SES).
- L'UDC estime que la Suisse se trouve déjà en bonne posture en ce qui concerne les émissions par habitant, mais que le projet soumis à la consultation fait abstraction de la migration et de la croissance démographique.
- Le TCS considère que l'internalisation des coûts externes est une stratégie qui privilégie la dimension environnementale au détriment des autres aspects.

---

[16] « À des fins de compréhension et de transparence, il faut indiquer explicitement et de façon compréhensible pour chacun des thèmes préférentiels quels sont : les principales législations de la politique sectorielle ; les stratégies, les concepts et les plans de mesures existants (cf. p. 4 : « se fonde sur des stratégies et mesures existantes ») ; ainsi que les retards, les conflits d'objectifs, les interfaces et la nécessité d'agir en lien avec les objectifs (ODD) et cibles (sous-objectifs) spécifiques correspondants de l'Agenda 2030 (p. 4 : « les développer dans une perspective de durabilité »). »

[17] « L'accent doit donc être mis sur la réduction des émissions qui peuvent être évitées sans affaiblir la sécurité alimentaire (USP). » Requête : l'axe stratégique tient compte des conflits d'objectifs et des effets de transfert des mesures de protection du climat et les réduit autant que possible. Proposition de complément : « ... diminue rapidement et de manière significative, tout comme les émissions de gaz à effet de serre non liées à la consommation ou à la production d'énergie, dès lors qu'elles ne servent pas à assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires. »

- Le SAB souhaite la suppression de la phrase « Les flux financiers privés et publics doivent en outre être harmonisés avec les objectifs climatiques. »

b) Objectifs et axes stratégiques

Nombre de remarques portent sur l'élargissement des objectifs ou des axes stratégiques (de manière souvent indifférenciée, d'où une présentation commune ici). La stratégie devrait :

- ... de manière générale, préciser les axes stratégiques (FR) et, notamment, intégrer le rôle des cantons et des communes (LU).
- ... clarifier (GE, VD, Lausanne, ASS, IPCCS) ou renforcer (swisscleantech, SDSN) les objectifs en matière de CO_2 (par ex. émissions nettes générales ramenées à zéro d'ici à 2040 ou baisse plus rapide des émissions indigènes : PEV, mais aussi svu | asep, GPCH, PA 2030, PRONAT, SSCH, SES, WWF) – avec de nombreuses propositions de formulation. Inversement, d'autres souhaitent que la mise en œuvre des objectifs en matière de CO_2 tienne compte de l'économie (Swissmem, IGEB). Par ailleurs, certains veulent fixer un objectif à part entière pour les transports (TG), ou prendre davantage en considération les émissions de gaz à effet de serre non issues des énergies fossiles (par ex. les émissions de CO_2 produites par l'industrie du ciment et l'agriculture, mais aussi les émissions de protoxyde d'azote et de méthane dues à l'industrie et à l'agriculture) (PSS), tout comme les émissions indirectes (« grises »), telles que celles issues des matériaux de construction (ZG), et les réductions artificielles (BE, CommerceCH).
- ... prêter attention à la hausse insidieuse des températures (ASS, SDSN).
- ... parler des forêts et de leur rôle dans l'absorption du CO_2 (Conseil des EPF).
- ... mieux veiller à la coordination du développement des transports, de l'urbanisation et du paysage, en intégrant davantage la notion de qualité du bâti et du paysage ou de planification urbaine (AG, BS, mais aussi PSS, ASS, collabhel, Conseil des EPF, KOFF, SGB-FSS), tout en ayant égard à la cohésion sociale (BS et PSS). La stratégie devrait en outre parler de la protection des paysages culturels et des valeurs culturelles architecturales (SIA, svu | asep).
- ... accorder plus de poids à la biodiversité et lier le thème du climat à la stratégie en faveur de la biodiversité (PEV, GPCH, PRONAT, SES, WWF), mais aussi à la protection du sol (SANU).
- ... concernant les dangers naturels, formuler la gestion de ces risques comme un objectif à part entière (LU), préciser la formulation relative aux « événements créant des dommages » (PLANAT) et, dans le cadre de la protection contre les crues, mieux veiller au maintien des surfaces assolées (USP et autres organisations paysannes).
- ...parler de l'importance de la place financière, de la Confédération en tant qu'investisseuse (PSS, Conseil des EPF, AS ; CaritasCH, œco, PA 2030, SSCH, SSF, SUIJUS) et des flux financiers illicites (OSEO).
- Sur le plan international :

– Swissmem pense que le thème de la compatibilité des flux financiers avec la protection du climat pose problème, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des technologies et la délimitation entre activités durables et non durables.
– KOFF estime pour sa part qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur la participation de la population locale.

4.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables

a) Généralités

À peu d'exceptions près, ces objectifs et axes stratégiques sont approuvés. Certains apprécient particulièrement la grande importance accordée à l'aspect de la sécurité de l'approvisionnement ou de la dépendance envers l'étranger (GR, AVSUI, CEPA, economiesuisse, Swissmem, INFRASUI, AES). Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'UDC se montre globalement critique, surtout au sujet de la sécurité de l'approvisionnement et de la hausse de la consommation énergétique, notamment pour la mobilité électrique.

Plusieurs objectifs et/ou axes stratégiques supplémentaires sont réclamés :

- une meilleure mise en avant de la réduction de la mobilité (SIA, PA 2030, NIKE) ou la garantie d'une mobilité respectueuse de l'environnement (usic), et la formulation d'axes stratégiques en conséquence (VD, PSS, FR, Conseil des EPF, collabhel, BLSUI, SES, TS) ;
- des objectifs en matière de sobriété ou l'encouragement de modes de vie sobres (BS, PSS, GPCH, Mercator, PRONAT, SIA, WWF, NIKE, SES, PA 2030, SSCH) ainsi que la mise à profit – à cette fin et pour réduire la consommation d'énergie – des projets de développement de zones d'activités (BS).

b) Objectifs

- Plusieurs participants proposent une adaptation aux objectifs de la loi sur l'énergie (ZH, ASS, SDSN, collabhel, BLSUI), en harmonisant éventuellement les années d'échéance (par ex. 2030 ou 2035).
- Concernant l'objectif 7.1, certains souhaitent une formulation plus quantifiable (BE) et un ajout précisant que la production doit être « indigène » (USP ainsi que quelques associations agricoles cantonales) et « respectueuse de l'environnement » (GPCH, œco, PRONAT).
- Au sujet de l'objectif 7.2, de nombreuses prises de position alertent sur les conflits d'objectifs en général, et notamment sur ceux pouvant survenir entre la force hydraulique et la biodiversité. Elles suggèrent en conséquence de définir un objectif global plutôt que des objectifs relatifs aux différentes technologies (SES), de supprimer l'objectif en matière

d'hydroélectricité ou, de manière générale, de prêter attention aux technologies présentant le moins de conflits d'objectifs (LU, PEV, ASS, PA 2030, GPCH, œco, Bioterra, PRONAT, SES, WWF). Les participants réclament également des objectifs plus ambitieux en matière d'hydroélectricité (PSS, ASS, œco, PA 2030, PRONAT, SSCH, WWF), la formulation d'objectifs pour la production éolienne (SUIEOL), ainsi que la prise en compte et la promotion de l'énergie renouvelable issue des engrais de ferme (AG, USP, Alliance Agraire, USPF).

- Concernant l'objectif 7.3, certains préconisent de supprimer l'objectif relatif à la consommation moyenne d'électricité, qu'ils jugent irréaliste (SH, TG, TCS), tandis que d'autres demandent au contraire de fixer des objectifs plus ambitieux dans ce domaine (GE, IPCCS).

c) Axes stratégiques

- À propos de l'axe stratégique (a) (Réduire la consommation d'énergie), FR souhaite que la Confédération mette à disposition des moyens financiers incitatifs, par exemple pour l'acquisition de véhicules plus économes en énergie. D'autres mentionnent la possibilité de faire contribuer les consommatrices et consommateurs grâce à la flexibilisation ou au pilotage de leur consommation (AES), ou recommandent d'opter pour des moyens incitatifs et du conseil plutôt que par des prescriptions dans le domaine du bâtiment (APF).
- Concernant l'axe (b) (Énergies renouvelables), les participants à la consultation suggèrent notamment de :
  - gérer de manière proactive les conflits d'utilisation (GL, ASS, SAB) ;
  - préciser l'ampleur de la hausse significative de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (TG) ;
  - développer le stockage d'énergie (Swissmem) ;
  - parler du développement des réseaux thermiques (chauffage et froid à distance) (ASCAD) ;
  - revoir la phrase « Les incitations à utiliser des agents énergétiques fossiles sont supprimées » (critiques de la part d'AVSUI et de GESA)[18].
- Concernant les axes stratégiques internationaux, les participants soulèvent la problématique d'égalité de traitement entre les producteurs d'énergie ou de biens suisses et étrangers (Lausanne, AT-Suisse, ASS, BLSUI, SDSN, TS). Par exemple, il faudrait signer avec l'UE un accord sur l'électricité garantissant l'absence d'obstacles à l'importation d'énergies renouvelables, ou envisager de taxer les produits à fort impact écologique.

[18] « Les incitations à utiliser des agents énergétiques fossiles sont supprimées. » [...] « La Suisse [...] s'engage en faveur de l'abandon du subventionnement des énergies fossiles » (p. 18) : nous ne comprenons pas **en quoi consistent ces incitations ou ces subventions. En effet, la Suisse taxe massivement les énergies fossiles**. Pour les carburants, les taxes constituent actuellement près des deux tiers du prix à la consommation. À elles seules, les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales représentent 5 à 6 milliards de francs par an. Or, elles vont fortement diminuer du fait de l'électrification souhaitée des transports. Pourtant, la stratégie ne précise pas comment ce manque à gagner va être compensé pour garantir durablement le financement de l'infrastructure de mobilité.

4.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique

a) Généralités

La grande majorité des participants à la consultation approuvent les objectifs et les axes prioritaires de ce thème. Certains se montrent toutefois critiques, voire hostiles : GR (qui estime que l'exigence d'une cohérence politique équilibrée n'est pas remplie), mais aussi la SSE, CommerceCH, le TCS et la FRS. Inversement, de nombreux participants considèrent que les axes et objectifs sont insuffisants : l'axe général devrait aller dans le sens d'une approche intégrée, c'est-à-dire que tous les secteurs devraient agir d'une manière respectueuse de la biodiversité (ASS, UNIBE, SDSN, mais aussi OW, TS), y compris l'agriculture (BIOCH, SES, GPCH, PRONAT). Certains réclament en outre une coordination avec d'autres stratégies, telles que la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), le plan de mesures pour la réduction des produits chimiques ou la PA22+ (AR, et de manière similaire la FCM et COOP).

b) Objectifs

- 15.5 (Conservation de la diversité)
  - Les participants à la consultation proposent diverses formulations plus ambitieuses pour cet objectif. En particulier, l'extinction des espèces ne devrait pas seulement être « combattue », mais « empêchée » (BL, PSS, SDSN, PA 2030, SSCH, SES, GPCH, œco, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep) (remarque valable également pour l'objectif 15.8).
  - L'USP reconnaît que la conservation de la biodiversité est un objectif légitime, mais signale qu'il faudrait garantir un cadre financier pour permettre la réalisation des objectifs.
- 15.8 (Diversité biologique et services écosystémiques). Souhaits exprimés :
  - Ne pas se baser sur des objectifs quantitatifs de surfaces, mais en priorité sur des objectifs qualitatifs pour promouvoir la biodiversité (OW, ZH, USP).
  - Ajouter la question de l'adaptation aux changements climatiques (GR).
  - Inclure, dans l'objectif d'endiguement de la propagation des espèces exotiques envahissantes, tous les propriétaires fonciers (y compris les particuliers) (USP).
  - Formuler un objectif à part entière pour la reconstitution des biotopes (ASS).
- 15a (Incitations financières)
  - Diverses prises de position proposent une formulation plus affirmée (ASS[19], SDSN, PA 2030, SSCH, SES, GPCH, œco, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep)[20].

[19] « Les formulations du deuxième paragraphe ne sont pas assez contraignantes ; nous préconisons de remplacer « coordonner » par « concilier. » L'avant-dernière phrase avant la formulation des objectifs devrait être modifiée comme suit : « Tous les actrices et acteurs sont tenus de prendre en compte les problèmes liés à la biodiversité dans leurs secteurs et d'utiliser les synergies en faveur de la nature et du paysage. »

[20] Variante la plus fréquemment suggérée : « Les effets négatifs sur la biodiversité et la qualité du paysage des incitations financières existantes sont, sur la base des analyses disponibles, mis en évidence dans leur intégralité

- 15.1 (17 % du territoire national sauvegardés grâce à des aires protégées)
  - Plusieurs participants réclament des formulations plus ambitieuses (30 %) (ASS, SHS, Conseil des EPF, foraus, SDSN, SES, GPCH, œco, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep).
  - D'autres demandent, compte tenu du taux d'auto-approvisionnement, d'éviter de créer ces aires protégées sur les bonnes terres arables (ZG, mais aussi GL, GR, OW et USP). GR demande la suppression de cet objectif parce qu'il figure déjà dans le plan d'action pour la biodiversité et que cette formulation ne permet plus aucune pesée d'intérêts.
- 6.6 (Eaux)
  - Les participants à la consultation souhaitent des formulations plus ambitieuses (en particulier, l'indication de l'horizon 2030 au lieu de 2040 ou autres dates, conformément à ce que dispose la loi) (SDSN, SES, œco, GPCH, PRONAT, WWF, BLSUI, svu | asep).
  - D'autres aspects relatifs aux eaux devraient être mentionnés (FR, TG).
  - En revanche, GR estime que cet objectif est rempli par la loi sur la protection des eaux (depuis 2009) et par la délimitation de l'espace réservé aux eaux.
- 15.3 (Sol)
  - Cet aspect recueille le soutien explicite de certains (FR, GL, ZG), mais aussi l'hostilité de GR, qui demande sa suppression au motif que cet objectif existe déjà dans la stratégie Sol Suisse.
  - Plusieurs participants souhaitent que le sol n'enregistre plus de perte nette dès 2030 ou 2040 (au lieu de 2050) et que la formulation soit plus affirmée (en remplaçant par ex. « s'engage » par « veille à ») (FR, GL, PSS, Alliance Agraire, BIOV, PA 2030, SSCH, SES, GPCH, œco, TS, WWF, collabhel, swisscleantech), qu'un objectif intermédiaire soit ajouté (SHS) ou que l'urgence soit explicitée (SANU).
  - La SSE, CommerceCH, le TCS et la FRS se montrent en revanche critiques à l'égard de cet objectif.
- Autres objectifs souhaités
  - « Les conflits d'objectifs au sein même du domaine de la diversité biologique et avec d'autres politiques sectorielles sont identifiés, et des efforts actifs sont entrepris pour les surmonter » (BS, FR, GE, SG, SO, TG, TI, VD, UVS, SAB, de manière similaire aussi BVAR et USPF et, concernant la prise en compte des intérêts sportifs, également SUIOLY).
  - Conservation de la diversité des paysages (BL, FR, GE, OW, SG, SO, TG, ZH, CDPNP, FP, UVS).
  - Promotion de l'accroissement de la diversité des variétés et des races dans l'agriculture (Alliance Agraire, SAVE, PSR, CPC).

et supprimés. L'impact sur l'environnement des nouveaux instruments financiers est systématiquement vérifié. De nouvelles incitations positives sont créées dès que cela s'avère possible. »

- Communication, promotion de la sensibilisation et développement de compétences d'action chez la population, les autorités, les entreprises et les décideurs (SDSN, BLSUI).
- Certains déplorent l'absence de sous-objectifs importants de l'ODD 15 : l'objectif 15.2 relatif aux forêts, le 15.4 dédié aux écosystèmes montagneux, le 15.6 concernant le Protocole de Nagoya, le 15.7 sur le braconnage et le 15.9 sur la valeur attribuée à la biodiversité (PSS, SDSN, PA 2030, SSCH, SES, GPCH, œco, BLSUI). En outre, la biodiversité des mers devrait elle aussi être protégée (ODD 14) (SES, GPCH).

c) Axes stratégiques

- Diversité des espèces et diversité génétique. Selon plusieurs prises de position, la stratégie devrait :
  - dans le cadre de l'identification des incitations financières existantes, ne pas tenir compte uniquement de l'impact sur la biodiversité, mais aussi de l'impact sur les autres objectifs (par ex. sur la sécurité d'approvisionnement) de la mesure correspondante lors de la pesée des intérêts (SG) ;
  - compléter cet axe en précisant « Comprendre la diversité biologique », au sens de l'amélioration et de la diffusion des connaissances (AMS, cultura) ;
  - utiliser et promouvoir le savoir-faire des institutions à but scientifique (zoos, jardins botaniques), en particulier en matière de sélection conservatrice et de réintroduction d'espèces animales et végétales menacées (zoosuisse) ;
  - indiquer « ~~En coordination~~ Conjointement avec les cantons et les communes, la Confédération veille à une mise en œuvre rapide [...] » (SES, GPCH, œco, WWF, PRONAT) ;
  - mettre à disposition les ressources financières requises (SES).
- Infrastructure écologique (IE)
  - Certains approuvent l'intégration des milieux naturels protégés aux instruments d'aménagement du territoire (GL, ZH, ASS), mais pas l'intégration de l'IE aux plans d'affectation contraignants pour les propriétaires fonciers (GL).
  - D'autres suggèrent de remplacer la formulation « L'utilisation durable est garantie sur l'ensemble de la surface » par « L'utilisation durable et respectueuse de la biodiversité est garantie sur l'ensemble de la surface » (SES, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep, et, en des termes similaires, VD).
  - Il faudrait également parler de la mise en œuvre des engagements internationaux (SES, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep) et de la responsabilité internationale de la Suisse (ASS).
  - Il faudrait en outre mentionner et renforcer les acteurs privés qui contribuent à l'IE (Alliance Agraire).

- Sol
  - Plusieurs prises de position saluent expressément la collecte d'informations pédologiques et réclament qu'elles soient utilisables dans la pratique (GL, USP, SANU).
  - D'autres demandent la prise en compte de trois aspects supplémentaires : la structure du sol, les organismes vivants du sol (svu | asep) et (la qualité de) l'eau du sol (svu | asep, foraus).
  - TG souhaite le soutien d'instituts de conseil et de recherche dans le cadre des mesures contre la perte de sol.
- Axes stratégiques internationaux. Les participants (notamment economiesuisse) soutiennent ces axes, en proposant parfois quelques ajouts :
  - La Suisse devrait s'engager davantage en faveur de la mise en œuvre efficace des accords internationaux (par ex. Convention de l'ONU sur la diversité biologique ou Convention de Berne)[21] (foraus, SES, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, svu | asep).
  - Il faudrait faire le lien avec les instruments de politique commerciale (USP).
  - La stratégie devrait comporter un objectif supplémentaire visant à empêcher le déboisement et les pertes mondiales de biodiversité liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et à une agriculture intensive (TG, PEYE).
  - Il faudrait mentionner les travaux de la « Task Force for Nature-Related Financial Disclosure » (TFND) (établissement de rapports par les entreprises et les prestataires financiers sur les risques financiers en rapport avec la nature) (SSF).

4.3 Égalité des chances

Les thèmes préférentiels rencontrent globalement une large approbation. Nombre de participants à la consultation regrettent toutefois l'absence de renvois vers d'autres points prioritaires et/ou d'interactions entre les différents objectifs (notamment ASS, AS, PA 2030, RCDD, PWAG) ou suggèrent un thème transversal (USP)[22]. Plusieurs participants réclament par ailleurs que l'égalité des sexes fasse l'objet d'un thème à part entière (PWAG, NKPBS, cfd).

Divers participants estiment que la notion d'égalité des chances regroupe ici trop de thèmes différents (notamment BE, FR, GE, LU, OW, SO, VD, pvl, CSU). Il manque en outre une mise en perspective internationale dans ce chapitre : l'influence de la Confédération sur les réalités

[21] « Sur le plan international, la Suisse renforce son action en faveur de la biodiversité. Elle s'engage pour une mise en œuvre efficace de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Berne et des autres traités pertinents dans ce domaine, à l'échelle mondiale et régionale, et apporte son soutien aux initiatives internationales d'observation de l'environnement. »

[22] « L'égalité des chances est un aspect très important, auquel il manque toutefois ici une approche stratégique visionnaire et globale. Il faudrait donc en faire un thème transversal présent dans toutes les réflexions. Une pensée cloisonnée en matière de genre donne lieu à un débat trop restreint. Il faut donc se demander s'il ne serait pas plus efficace de traiter l'égalité des chances non pas séparément en tant que thème préférentiel, mais plutôt comme une focalisation particulière pour l'ensemble de la stratégie. »

mondiales et, par conséquent, sur l'égalité des chances dans le monde a tendance à être sous-estimée ; c'est par exemple le cas de l'influence de sa politique financière et fiscale ou de sa politique commerciale (notamment PSS, PA 2030, SSCH).

Les participants demandent de procéder, entre autres, aux modifications ci-dessous :

- Modifier le titre en « Cohésion sociale et égalité des chances » (AG, BE, GE, LU, OW, SO).
- Parler plus clairement des conflits d'objectifs, en particulier entre incitation (section 4.1) et autodétermination (GL, IGEB) ou, à l'échelle internationale, entre exportation d'armes et promotion de la paix (PSS, PA 2030, SSCH, KOFF, cfd).
- Assortir la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux (ODD 10.5) d'objectifs explicites concernant le thème préférentiel de l'égalité des chances (Conseil des EPF)[23].
- Parler de l'accroissement des inégalités en Suisse et dans le monde (UNIBE).
- Aborder l'inclusion des personnes handicapées de manière transversale et intersectionnelle dans chacune des trois sous-sections (AS, PA 2030, SSCH), en particulier dans la section 4.3.1 (BS, INCLUSION).
- Préciser que le handicap ne naît que de l'interaction avec les obstacles de l'environnement (notamment AS, PA 2030).
- Prendre davantage en considération les enfants et les jeunes, en particulier au niveau des objectifs (CSAJ).
- Mentionner la suppression des inégalités de traitement légales entre les hommes et les femmes dans le domaine des assurances sociales (VS, CSDE).
- Préciser des notions comme « population » et « membres de la société » dans le sens de « ne laisser personne de côté » (*leave no one behind*) (notamment ASS, SDSN, BLSUI).
- Faire des soins de santé un sous-thème à part entière de la section 4.3 (BE).
- Ajouter dans les objectifs et axes stratégiques la lutte contre les flux financiers internationaux illicites (*illicit financial flows*), en particulier en y reprenant le sous-objectif 16.4 (PSS, PA 2030, AS, CaritasCH, SDSN, OSEO, BLSUI, BFAPPP, Helvetas, PWAG, SGB-FSS, NKPBS, cfd, SSCH, KOFF, VWNE).

4.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun

a) Généralités

Dans l'ensemble, les participants à la consultation soutiennent le contenu de cette section, en souhaitant toutefois que soient apportés quelques précisions et ajouts. Cela concerne en

[23] « Il faut faire figurer explicitement dans cette section l'objectif « Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles » (ODD 10.5). Aborder le rôle et la responsabilité des marchés financiers en tant que « moteurs du développement durable » (cf. section 5.2) n'est pas suffisant si l'on ne formule pas d'objectifs explicites pour le thème préférentiel de l'égalité des chances » (Conseil des EPF)

priorité la création d'autres conditions pour les personnes handicapées, telles qu'un soutien plutôt qu'une représentation lors de la prise de décision (INCLUSION).

b) Objectifs

- 1.2 (Population vivant sous le seuil de pauvreté)
  - Les participants demandent que la proportion de cette population soit quantifiée (FR, OW, VS, foraus) ; concrètement, que l'objectif soit une réduction de moitié (au moins) (BS, UVS, PSS, CSIAS, SDSN, PA 2030, SSCH, CaritasCH, SPS, AVSOC, collabhel, BLSUI, AAPSS, EPER, CBM, cfd), ou, de manière analogue, que l'on s'aligne ici davantage sur la formulation de l'objectif international 1.2. D'autres suggèrent de fixer comme objectif la suppression ou l'éradication de la pauvreté (ASS, MATD).
- 3.8 (Soins de santé)
  - Souhaits exprimés : un examen spécifique du thème de la prévention et de la promotion de la santé (FR, GR), une prise en compte explicite de la médecine dentaire (SO, cfd) et la prise en considération des barrières linguistiques ainsi que des interprètes interculturels (BS, SO).
  - GL estime qu'il n'y a pas de nécessité d'agir quant à « la proportion de personnes qui renoncent à un examen ou traitement médical nécessaire pour des raisons financières » et pense donc que l'on peut supprimer cette phrase. D'autres réclament en revanche une formulation plus percutante « Personne ne doit renoncer à un examen [...] pour des raisons financières » (PSS, PA 2030, SSCH, CBM, cfd) – ou positive (foraus).
- 11.1 (Logements bon marché)
  - Le SAB se réjouit de la promotion des logements bon marché, y compris dans les régions de montagne et l'espace rural, mais l'USPF considère que cela ne doit pas se faire au détriment du paysage rural.
  - BS souhaite que les aides liées aux personnes constituent une solution alternative aux aides liées aux objets : en d'autres termes, que l'on ait recours à des contributions aux frais de logement pour les groupes de population défavorisés.
  - Certains réclament des logements bon marché et accessibles (PA 2030, SSCH, CBM, cfd).
  - L'APF se montre critique envers cet objectif qu'il estime superflu.
- 4.3 (Accès à la formation)
  - L'accès à la formation devrait être garanti indépendamment du statut de séjour (GR) ou du handicap (PA 2030, SSCH, CSPS, CBM, cfd).
  - Il faudrait compléter les éléments suivants : encouragement précoce (SO, UVS, CSU), intégration dès la scolarisation (TI), formation continue (CSIAS, SPS, AAPSS) et apprentissage tout au long de la vie (AG, CSU).
- Des objectifs supplémentaires sont demandés :
  - Lutte contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes, la criminalité organisée (ODD 16.4) (PSS, PA 2030, SSCH, KOFF, cfd) et la corruption (ODD 16.5) (KOFF).

- L'accès de tous à l'information, base indispensable pour une participation efficace à tous les niveaux (ODD 16.7 et 16.10) (PSS, PA 2030, SSCH, KOFF, CBM, cfd, EPER).
- Des salaires équitables et des conditions de travail décentes (ODD 8.5) (cfd, SSCH).

c) Axes stratégiques

- Pauvreté et intégration. Il faudrait compléter les éléments suivants pour cet axe :
  - Diminution de l'influence des facteurs socioéconomiques et du contexte migratoire sur les opportunités de formation et le risque d'être touché par la pauvreté (GR), mais aussi du statut de séjour (CSU) ;
  - Apprentissage tout au long de la vie (AG) et aides financières pour la formation continue professionnelle (VD) ;
  - Création d'une loi-cadre nationale pour la prévention de la pauvreté (notamment PSS, PA 2030) ;
- Augmenter les chances de vivre en bonne santé et renforcer l'accès aux soins à un prix abordable. Les participants demandent les précisions suivantes pour cet axe :
  - Prévention et promotion de la santé (BS) y compris au niveau de l'employeur (SO) ;
  - Qualité de vie et intégration sociale des personnes âgées et/ou nécessitant des soins (BS, UVS) ;
  - Accent plus marqué sur l'importance de l'environnement (par ex. ressources en eau, biodiversité, limitation des changements climatiques) pour la santé et le bien-être (Conseil des EPF) ;
  - Focalisation sur le numérique en vue de l'amélioration des services de santé, c'est-à-dire utilisation des données de santé et des nouvelles technologies médicales (foraus) ;
  - Promotion de la santé au sens de l'OMS (c'est-à-dire pas seulement l'absence de maladie, mais un état de complet bien-être) ; mention de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des droits sexuels afin de promouvoir l'égalité des sexes et le droit à disposer de son propre corps (PA 2030, SSCH) ;
- Favoriser une offre de logements appropriés :
  - BS souhaite que la thématique du sans-abrisme soit explicitement traitée.
  - Il faudrait mettre en place un droit de préemption pour les cantons et les communes concernant les logements qui appartiennent à la Confédération ou à des entreprises fédérales (CHS).
  - Il faudrait également tenir compte des besoins des familles, des indigents, des enfants et des jeunes (BS) ainsi que de la cohabitation des différentes générations (SANU).
- Assurer l'égalité des chances dans l'accès à la formation. Un plus grand poids devrait être accordé :
  - à l'importance de la formation professionnelle (GL) et de l'encouragement précoce (BS, SO, edu21) ;

  - à l'aide financière de la Confédération pour des prestations spécifiques destinées aux jeunes arrivés tardivement en Suisse (SO), mais aussi à la garantie de l'égalité des chances (CSAJ, CEPA), notamment en tenant compte des besoins des personnes demeurées à l'écart des possibilités de formation ou marginales (AI) et de la formation de base et continue des personnes affectées par la pauvreté (CSIAS) ;
  - au financement des coûts de formation de base et continue : la CSIAS réclame notamment l'harmonisation des bourses d'études, un niveau des bourses suffisant pour assurer la subsistance, la suppression de la limite d'âge pour les bourses ainsi que la possibilité de les proposer pour toutes les offres de formation postérieures à la scolarité obligatoire.
- Les participants aimeraient que les axes internationaux renvoient vers des stratégies de politique extérieure et des objectifs plus clairs (foraus), ainsi que vers d'autres conventions internationales telles que la CEDEF, la CERD, ou encore les conventions de l'ONU relatives aux droits de l'enfant et aux droits des personnes handicapées (PA 2030, SSCH). PEYE estime que les groupes internationaux établis en Suisse devraient également être impliqués.

4.3.2 Assurer la cohésion sociale

a) Généralités

Dans l'ensemble, cette section rencontre elle aussi l'approbation. Les demandes de précision générales portent principalement sur l'encouragement d'un dialogue empreint de respect visant à améliorer la compréhension mutuelle et à renforcer la solidarité (BS) – y compris entre les zones urbaines et rurales (USPF) –, sur la transformation de structures séparatives en structures inclusives (INCLUSION) et sur des objectifs et axes concrets concernant les personnes LGBTQIA+ (notamment accès aux institutions, aux services spécialisés et aux organes de médiation) (AR, BS, UVS).

Plus spécifiquement, les participants souhaitent que les objectifs et axes stratégiques soient précisés sur les points ci-dessous.

b) Objectifs

- 10.3 Pas de discrimination : il faudrait ajouter ici l'orientation sexuelle et l'identité de genre (GE, cfd).
- 8.5a Les personnes en situation de handicap sont intégrées au marché du travail :
  - Préciser ce point (PEV), notamment en rappelant que l'intégration ne concerne pas uniquement le premier marché du travail (GL).
  - Créer des bases légales, par exemple pour réduire la durée hebdomadaire du travail (AVSOC).
- 10.7 Migrations

  - Outre la protection, il faudrait accorder la possibilité de séjourner dignement en Suisse (PSS, USS, PA 2030, SSCH, cfd). Par ailleurs, au vu de sa finalité (protection, refuge), cet objectif comporte de trop nombreuses restrictions (« de manière régulière », « prospérité économique », etc.) (USS).
  - Il faudrait également veiller à ce que les personnes titulaires d'un passeport étranger, qui vivent et travaillent en Suisse depuis des années, n'aient pas à craindre une révocation de leur autorisation d'établissement ou le retrait de leur autorisation de séjour (CSIAS, CaritasCH).
- 10.2 Possibilités de participation
  - Renforcement de l'objectif : donner à la population – et en particulier aux enfants, jeunes, migrants et personnes handicapées (BS, UVS, CSAJ) ou aux familles touchées par la pauvreté (MATD) – les moyens de participer et de s'impliquer activement. Encourager par ailleurs la formation politique (ffu-pee).
  - En revanche, GL considère qu'il n'y a pas de réelle nécessité d'agir sur ce point.
- 11a Réduire les disparités entre régions :
  - Parler également des disparités intrarégionales, par exemple au sein des agglomérations (ASS).
- 1.3. Assurances sociales :
  - Élargir cet objectif, en y inscrivant d'autres prestations sociales (UVS), les dépenses liées à l'aide sociale, les minimas sociaux et la compensation des charges entre les cantons et les communes (CSIAS).
  - Prise en compte des objectifs climatiques de l'Accord de Paris (PA 2030, SSCH, cfd – cf. aussi axes stratégiques).
- Des objectifs supplémentaires sont demandés :
  - ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable ». Il ne faudrait pas que les intérêts économiques prennent le pas sur l'engagement de la Suisse en matière de droits humains et de politique de paix (PSS, KOFF, cfd) ;
  - Solidarité entre les générations et lutte contre la discrimination basée sur l'âge (BS, UVS) ;
  - « Développement d'une compréhension commune à l'ensemble de la société de l'objectif de développement durable et création de normes communes correspondantes » (SDSN, BLSUI, collabhel) ;
  - Objectif explicite en lien avec l'ODD 17 (Partenariat mondial) (cfd) ;
  - Promotion de l'éducation aux droits humains (scolaire et extrascolaire) (KOFF, cfd).

c) Axes stratégiques

- Éliminer toutes les formes de discrimination. Il faudrait ajouter les éléments suivants :
  - Création d'une institution nationale des droits de l'homme indépendante et financée de manière appropriée (USS, AVSOC, SUIJUS, Helvetas, VSFS), ou d'un centre de

plaintes et/ou d'une commission d'enquête (PA 2030, SSCH), et instauration d'une loi contre toutes les formes de discrimination (TS) ;

  - Formations spécifiques et sensibilisation des acteurs de la justice (TI, CSDE).

- Concernant l'inclusion des personnes handicapées, les participants à la consultation considèrent qu'il faudrait :
  - que cet aspect soit pris en compte non seulement sur le marché du travail, mais aussi au sein des établissements de formation (TI, foraus) ;
  - mettre en place des mesures communes (Confédération, cantons) pour éliminer les barrières, en particulier grâce à un accès universel, surtout dans le cadre de la transition numérique et de l'accès aux transports publics (VD).
- Intégration des personnes migrantes et protection des personnes vulnérables. Il faudrait ajouter pour cet axe les éléments suivants :
  - Reconnaissance de l'équivalence des diplômes acquis à l'étranger et encouragement (linguistique) précoce afin de favoriser une intégration professionnelle et économique rapide (AR) ;
  - Uniformisation de l'application de l'article 50 LEI (dissolution de la famille) au sein des cantons et contrôle à l'échelle fédérale (CSDE).
- Inclusion et participation. Les ajouts ci-dessous sont demandés :
  - Mentionner le bénévolat comme partie intégrante de l'action solidaire (BS, UVS) ;
  - Mentionner explicitement le potentiel des institutions culturelles (AMS, cultura) ;
  - Ne pas se limiter à la population résidante étrangère, mais inclure toutes les personnes marginalisées, y compris les personnes handicapées (PA 2030, SSCH).
- Concernant l'axe « Réduire les disparités régionales », FR pense que l'élimination des inégalités régionales au niveau de la mobilité est en contradiction avec le plan sectoriel des transports. SUIOLY souhaite pour sa part que le sport soit explicitement cité parmi les types de prestations dont l'accès doit être favorisé.
- Garantir sur le long terme la stabilité des systèmes de prévoyance : la stabilisation des assurances sociales ne doit pas se faire au détriment de l'environnement, mais, au contraire, être axée sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris (PSS, PA 2030, SSCH, cfd, EPER, PWAG, NKPBS, AMAS).
- Les participants à la consultation proposent notamment les axes supplémentaires suivants :
  - Permettre la diversité régionale[24] (GR) ;
  - Endiguer les risques liés au numérique, tels que la discrimination sur Internet (SH) ou la discrimination liée aux algorithmes (Educa) ;
  - Faire de la participation culturelle un droit humain pour l'ensemble de la société (NIKE).

[24] « Dans ses mesures, la Confédération tient compte des défis spécifiques des agglomérations, des espaces ruraux et des régions de montagne, et elle s'attache à adopter une politique adaptée aux conditions locales. Ce faisant, elle est attentive à la pertinence, à la proportionnalité et à l'applicabilité des mesures dans les différents contextes. »

- Concernant les axes stratégiques internationaux, il faudrait ajouter que la promotion de la démocratie est une priorité de la politique extérieure (BS, UVS) et que la Suisse s'engage en conséquence contre la répression et en faveur de celles et ceux qui défendent les droits humains (PA 2030, SSCH, EPER, SUIJUS). De plus, il faudrait s'attaquer aux facteurs incitant les personnes à fuir (facteurs d'incitation) liés aux groupes internationaux établis en Suisse (PEYE).

4.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes

a) Généralités

Ce sous-thème rencontre un large écho. Dans l'ensemble, les objectifs et axes stratégiques sont approuvés. Plusieurs participants à la consultation réclament cependant une formulation plus ferme de cet objectif[25] (notamment USS, SPS, AAPSS, FPS, KOFF) et davantage d'éléments concrets sur sa mise en œuvre (mesures, etc.). Par exemple, la Confédération ne devrait pas se contenter d'étudier les possibilités d'améliorer les données disponibles, mais prendre des mesures concrètes (notamment USS).

Divers participants sont gênés par la binarité et l'implicite dualité des sexes (homme/femme) dans la stratégie (BE, cfd, CSAJ, EERS, SSCH) : ils estiment qu'il faut garantir l'égalité entre tous les sexes.

Certaines associations de l'industrie (CommerceCH, UPSV, METSUI) se montrent en revanche critiques envers cet objectif et demandent la suppression de cette section, ou du moins une révision approfondie de celle-ci, notamment parce qu'elles refusent d'imposer de nouvelles obligations aux entreprises. Enfin, l'UDC estime que l'égalité doit être comprise comme une revendication politique d'un autre registre et qu'elle ne doit pas figurer dans la notion de « durabilité » au sens d'environnement et d'énergie ; elle préconise par conséquent la suppression des passages correspondants.

D'autres remarques portent sur les points suivants (entre autres) :

- Davantage de diffusion des connaissances (au niveau des employeurs et des autorités judiciaires) relatives à la nouvelle loi sur l'égalité (LEg) (TI) ;
- Des références aux débats actuels sur l'imposition des couples mariés et sur l'imposition individuelle, ou sur le thème du congé de paternité et du congé parental (Conseil des EPF, AVSOC).

b) Objectifs

- 5.1 Égalité entre femmes et hommes dans la législation. Il faudrait ajouter les éléments suivants :

[25] Par ex. « équilibrée » au lieu de « plus équilibrée », « est supprimé » au lieu de « se réduit »

  - Compte tenu de la réglementation relative aux contributions d'entretien en cas de divorce, une disposition de droit civil fédéral serait nécessaire, étant donné que le droit régissant l'aide sociale relève, lui, de la compétence des cantons (GL) ;
  - Renforcement des dispositions de la loi sur l'égalité (LEg) (notamment élargissement de l'obligation d'effectuer une analyse aux entreprises d'au moins 50 personnes, contrôles, sanctions) (CSDE, CSAJ) ;
  - Inscription, dans la législation, de meilleures conditions de travail pour les professions majoritairement exercées par des femmes telles que les professions des soins, les métiers de la petite enfance, les employé(e)s de caisse et les employé(e)s domestiques (CSDE).
- 5.4 Travail rémunéré et travail familial. Il faut ici intégrer les points ci-dessous :
  - Emploi partagé aux postes de direction (TI, CSDE) ;
  - Lutte contre la pauvreté des familles pour permettre l'égalité entre les sexes, en particulier, prestations complémentaires familiales à l'échelle de la Suisse (CSIAS, SPS, AAPSS) ;
  - Préservation de la diversité et de la liberté de choix du modèle familial (PEV) ;
  - Il faudrait également compléter les conditions-cadre : garde des enfants à un coût abordable, développement de la protection de la maternité, congé parental, réduction générale du temps de travail rémunéré (notamment TS, PA 2030, AVSOC, foraus).
- 8.5b TS estime qu'il faudrait envisager l'imposition individuelle pour parvenir à l'indépendance fiscale des hommes et des femmes.
- 5.2 Violence : une formulation neutre serait ici préférable (notamment BE, SO, CommerceCH, UPSV).
- Des objectifs supplémentaires sont demandés :
  - Autres objectifs sociaux, tels que la diminution du risque de pauvreté des familles monoparentales ou la décharge durable des proches aidants (AR) ;
  - « Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine » (ODD 5.3) (AG) ;
  - « Les femmes* peuvent disposer librement de leur corps et leurs droits sexuels et reproductifs sont respectés » (PA 2030, SSCH, KOFF, cfd).

c) Axes stratégiques

- L'axe « Assurer l'indépendance économique, l'égalité salariale et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale » est salué, mais sa formulation est jugée trop timide par plusieurs participants à la consultation : parallèlement aux points mentionnés ci-dessus pour l'objectif 5.4 (section b) et devant également être ajoutés ici (BS), il faudrait examiner d'autres mesures (SH), obliger davantage les entreprises à effectuer une analyse salariale et étudier les possibilités de contrôle et de sanction (notamment TS, PA 2030, cfd).

- L'axe « Représentation adéquate dans les instances de décision » doit être précisé conformément à l'ODD 5.5 (PA 2030, SSCH, KOFF) et concrétisé au moyen de quotas contraignants pour favoriser l'égalité entre les sexes (foraus).
- Abolir le sexisme et la violence, lutter contre les stéréotypes de genre. Les participants souhaitent que figurent ici les éléments suivants :
  - L'application correcte et cohérente de la LEg comme partie intégrante de la formation juridique (BS) ;
  - Les initiatives de sensibilisation, au sein de la formation et du système de formation, mettant l'accent sur les stéréotypes de genre, en particulier en lien avec les activités professionnelles (TI, edu21) ;
  - La discrimination multiple (par ex. identité de genre, orientation sexuelle, statut de séjour, handicap, etc.) (BS, PA 2030, SSCH, KOFF, INCLUSION, cfd) ;
  - La révision du droit pénal en matière sexuelle conformément à la Convention d'Istanbul (PA 2030, SSCH, KOFF) et une définition légale plus précise du harcèlement sexuel (TI, CSDE) ;
  - Solution alternative aux dispositions du droit civil et pénal : l'application rigoureuse des normes existantes (mesures socio-pédagogiques et éducatives) (GL) ;
  - Le développement, sur l'ensemble du territoire, des mesures d'aide pour toutes les personnes concernées par les violences domestiques (victimes, enfants, auteur-e-s de violences) (TI, VS, CSDE) ;
  - La mention explicite de la contrainte et de l'oppression des prostituées (PEV).
- Les participants proposent d'autres axes nationaux, notamment :
  - la mise en œuvre, par la Confédération, des recommandations émanant des accords internationaux (CEDEF, Convention d'Istanbul, résolution 1325 de l'ONU, etc.) (PA 2030, SSCH, KOFF) ;
  - la revalorisation des professions dans les secteurs à prédominance féminine (par ex. augmentation des salaires dans le domaine des soins aux personnes âgées, salaires minimums spécifiques aux branches, etc.) ; parallèlement, révision des réglementations fiscales nationales afin de supprimer la « pink tax »[26] (foraus).
- concernant les **axes stratégiques internationaux**, certains participants estiment qu'il faudrait fixer comme objectif la création de conditions de travail décentes en général (Agenda du travail décent de l'OIT), et non pas uniquement l'intégration des femmes (Les Verts, PEYE). D'autres réclament que la Confédération vérifie l'impact de sa politique extérieure sur les droits humains dans les pays correspondants (par ex. des accords en matière de commerce et d'investissement, des relations commerciales ou du commerce d'armes et de matériel militaire), et que l'on exige la même chose des entreprises liées à la Confédération et de celles établies en Suisse (PA 2030, SSCH, KOFF).

[26] On entend par « pink tax » ou « taxe rose » la majoration des prix appliquée aux produits et services destinés spécifiquement aux femmes, tels que les articles d'hygiène ou les coupes de cheveux.

5 Moteurs du développement durable

Remarques générales

Ce chapitre est critiqué dans de nombreuses prises de position car le choix et la fonction des « moteurs » ne sont pas toujours transparents (AG, BE, BL, BS, FR, GE, LU, OW, SO, TG, TI, VD, ASS, EERS, RCDD). Il faudrait clarifier le sens de ce chapitre et le rôle des acteurs, en faisant le lien avec le chapitre 4 (AG, RCDD, Conseil des EPF). Il faudrait en particulier préciser le rôle de la Confédération (AG, BL, BS, FR, LU, SO, TG, TI), mais aussi celui des cantons et des communes (pvl), tout en montrant à quoi doit ressembler la voie vers la transformation (PSS) et comment « façonner un processus de définition et de mise en œuvre participatif » (UNIBE).

D'autres participants à la consultation regrettent l'absence de description des moteurs favorisant le développement durable, tels que l'écologisation de l'agriculture, la hausse de la demande de produits écologiques ou encore l'allongement de la durée de vie et l'amélioration de la réparabilité des produits (GPCH, SES, œco, BIOV).

Les participants proposent d'énumérer d'autres « moteurs », en nommant aussi bien des groupes d'acteurs que des thèmes :

- Société civile, organisations non gouvernementales et population (BS, GL, LU, SO, TI, TG, Les Verts, PSS et de nombreux groupes d'intérêt et ONG), mais aussi partenaires sociaux (USS) ;
- Agriculture (GL, LU, SO, TG) ;
- Culture (SIA, AMS) et bibliothèques publiques (AS, AMS) ;
- Mobilité (SIA, FFFCH) ;
- Migration (OSEO) ;
- Renforcement de la gouvernance et de la collaboration entre les acteurs étatiques et non-étatiques (Le Centre, öbu) et promotion de la démocratie (PSS, UNIBE) ;
- Intégration des femmes (PSS) ;
- Collaboration internationale (au sens large) (PSS, SDSN).

5.1 Contribution de l'économie

D'une part, les participants saluent le fait que la stratégie se réclame clairement d'une politique de croissance (economiesuisse et Swissmem, mais aussi Lugano, SwissHoldings et FDER), ou proposent une formulation de l'objectif en ce sens : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (OW).

De l'autre, certains estiment que l'économie devrait elle aussi se fixer des objectifs clairs (VD) ou que la présente stratégie devrait le faire pour elle (PSS, öbu, SSCH).

Plusieurs aspects font défaut aux yeux des participants, en particulier :

- le thème de chaînes de création de valeur résilientes (ASS) ainsi que la responsabilité à l'étranger (UNIBE, EPER) ou dans le cadre des normes de développement durable dans les accords commerciaux (CaritasCH, GPCH, œco, PEYE) ;
- des mesures de type incitatif et des conditions-cadre réglementaires encourageant la transition indispensable vers une économie axée sur la durabilité (COOP, suissetec, SDSN, BLSUI, PEYE, PA 2030, EPER, SSCH) ;
- des modèles économiques innovants (UVS), par exemple une stratégie visant à renforcer la responsabilité sociale des entreprises y compris pour les PME (GL), ainsi que la responsabilité élargie des producteurs (RBS) ;
- la définition d'objectifs et de modèles commerciaux pertinents et compatibles avec le développement durable comme principal levier (ASS, SDSN, collabhel, BLSUI) ;
- l'intégration des partenaires sociaux comme élément à part entière de l'économie (TS).

Divers participants à la consultation considèrent qu'une stratégie suisse pour la croissance durable est nécessaire (SDSN, BLSUI).

5.2 Durabilité sur le marché financier

L'ASB et, de manière similaire, également RCH et SwissHoldings, reconnaissent le rôle important du secteur financier, soutiennent les règles de transparence ainsi que l'adaptation aux évolutions internationales, mais refusent les interventions sur le marché et les mesures relevant de la politique des marchés financiers à des fins de politique environnementale. Economiesuisse et Swissmem font part de réserves analogues. De plus, certains souhaitent une mise en œuvre équilibrée (ZG) et une clarification des exigences découlant de la loi révisée sur le CO_2 (FR).

Inversement, nombreux sont ceux à réclamer un rôle plus actif et des stratégies plus concrètes, le cas échéant avec des réglementations si cela s'avère nécessaire (TS, ASS, UNIBE, Conseil des EPF, SDSN, SES, GPCH, œco, FPC, foraus, WWF, PRONAT, collabhel, FRC, BLSUI, PEYE, VKMB, UFSSG, Noé21).

Différents acteurs estiment que le thème « Durabilité sur le marché financier » n'est pas très approprié en tant que moteur du développement durable et demandent d'en faire un thème préférentiel avec des objectifs concrets (OW, pvl, BLSUI, PEYE).

Aux yeux de plusieurs participants à la consultation, la stratégie doit préciser qu'il faut lutter contre les flux financiers illicites (et pas seulement les flux « illégaux ») (PA 2030, AS, BLSUI, SDSN).

Plusieurs participants critiquent la trop grande focalisation sur les risques climatiques (PSS, ASS, SSF, foraus, FRC).

5.3 Formation, recherche et innovation

L'importance accordée à ces trois thèmes ou moteurs de développement durable est presque unanimement applaudie et soulignée par ceux qui s'expriment à ce sujet.

Toutefois, des précisions sont souvent souhaitées, en particulier sur les aspects ci-dessous :

- Financement de la mise en œuvre de la stratégie dans ce domaine (SG) ;
- Mention plus détaillée de tous les degrés scolaires, de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure, ainsi que de *toutes* les hautes écoles (AG, AI, TI, edu21, SES, SPS) et des établissements de recherche tels qu'Agroscope (USP) ;
- Renforcement des efforts en matière de formation au développement durable (VD, GE) ou d'orientation de la formation, de la recherche et de l'innovation en ce sens (ASS, Wyss Academy), y compris pour la formation continue (SES, GPCH) ;
- Dialogue entre la science et la société (swissuniversities) ;
- Importance de la promotion de l'employabilité (TS, WWF et autres ONG) ;
- Aspects sociaux de la formation (condition préalable pour la participation à la société, UVS) et renvois vers le thème de l'égalité des chances (UNIBE) et de la perméabilité du système de formation (CSS, Swissmem)
- Collaboration internationale (Conseil des EPF, swissuniversities et notamment de nombreuses organisations environnementales).

Concernant le thème de l'innovation, il faudrait :

- parler également des innovations sociales (PSS, swissuniversities et de nombreux autres tels que BINGO) ;
- accorder une plus grande importance aux innovations entrepreneuriales (BE, swissuniversities).

6 Exemplarité de la Confédération

Remarques générales

La grande majorité des participants à la consultation approuvent ce chapitre et soulignent le rôle central de la Confédération pour la mise en œuvre de la SDD (notamment AG, BE, pvl, PSS, TS, ASS, PA 2030, SDSN). Plusieurs suggèrent toutefois d'adopter une formulation plus contraignante et de fixer des objectifs (parfois reformulés explicitement dans les prises de position) qui soient vérifiables (BS, pvl, PSS, UVS, ASS, collabhel, PA 2030, PEYE, SSCH).

L'UNIBE propose d'ajouter une section sur le rôle de la Confédération comme actrice chargée de promouvoir et d'exiger le développement durable, mais aussi de collecter des fonds.

6.1 La Confédération comme acheteuse

Le canton de BL et HSVSH proposent d'examiner systématiquement une variante à base de bois pour tout achat, et en particulier pour les marchés de construction. L'USP demande que la Confédération se concentre sur les prestataires suisses pour ses achats.

BS et l'UVS jugent la formulation de cette section trop vague et réclament par conséquent qu'elle soit reformulée de manière plus contraignante. Le PSS et d'autres participants (collabhel, PA 2030, PEYE, SSCH) déplorent eux aussi l'absence d'objectifs clairs. Ils exigent un monitoring et un format de rapport officiel pour pouvoir mesurer les achats durables, et proposent les trois aspects ci-dessous :

- des indicateurs relatifs à l'évolution des achats durables, y compris par rapport au volume total des achats ;
- des critères clairs dans les appels d'offres ;
- des contrôles de ces critères.

Economiesuisse et Wyss Academy signalent l'importance de la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics (tout comme Swissmem et constructionsuisse). Economiesuisse et ForêtSuisse estiment que, pour permettre une concurrence en matière de qualité et d'innovation, il faudrait que les maîtres d'ouvrage disposent d'instruments uniformes qui font actuellement défaut. Wyss Academy, en revanche, demande un objectif clair vérifiant qu'au bout de cinq ans, la mise en œuvre a eu lieu pour plus de 70 % du volume d'achats : cela devrait favoriser les innovations durables (avis partagé par SDSN et BLSUI). Diverses prises de position suggèrent de tenir compte du bien-être animal dans le cadre des achats (Alliance Agraire, PSA).

6.2 La Confédération comme propriétaire d'entités autonomes

BL considère que cette section devrait également parler des achats durables. AG propose que les objectifs stratégiques tiennent compte du fait que La Poste Suisse et les CFF justement fournissent leurs prestations en partie aussi sur le marché subventionné ou monopolistique.

Selon BS et le Conseil des EPF, la formulation est encore une fois trop vague. En outre, il serait intéressant d'aborder le controlling dans ce domaine. Le PSS pense que la Confédération ne doit pas « attendre », mais « exiger » un comportement responsable de la part des entreprises (idem pour ASS, PA 2030, SDSN, SSCH, PRONAT).

Economiesuisse souligne l'importance des objectifs de développement durable pour les entités autonomes, tout comme l'importance de les contrôler. Lugano fait remarquer que les répercussions régionales des décisions doivent également être prises en considération dans ce contrôle.

Swissmem suggère que de telles entités autonomes soient systématiquement privatisées afin de leur permettre de se développer économiquement. CHS propose en revanche que la pratique d'adjudication lors de la vente de bien-fonds des entreprises liées à la Confédération

soit modifiée afin que les terrains en question ne soient plus vendus au plus offrant, de manière à contribuer à une offre de logements équilibrée. Selon Noé21, la Confédération doit se donner les moyens légaux pour ajouter la Banque nationale suisse à la liste des entités autonomes.

6.3 La Confédération comme investisseuse

Les participants à la consultation se réjouissent de cette section. Si les cantons n'émettent pas de commentaires concrets à ce sujet, le PSS préconise que la Confédération joue un rôle plus actif que celui décrit ici et demande que l'on précise comment les flux financiers seront orientés vers les objectifs climatiques de l'Accord de Paris (idem pour PA 2030, SSCH, PRONAT, foraus). Aux yeux de l'ASB et de l'AMAS, il faudrait indiquer plus clairement les investisseurs institutionnels par le biais desquels la Confédération souhaite investir de façon plus durable, tout comme la manière dont elle compte user de son influence. Economiesuisse souligne l'influence de la Confédération en tant qu'investisseuse. Le Conseil des EPF recommande quant à lui de formuler plus explicitement cette section en parlant de l'objectif de zéro net, et non d'une « économie faible en CO_2 ». Collabhel, BLSUI et SDSN sont d'avis que les critères ESG constituent une base insuffisante. Inversement, Swissmem rejette l'idée d'une restriction de la politique de placement de la Confédération, en rappelant le résultat de l'initiative contre le commerce de guerre.

6.4 La Confédération comme employeuse

Les participants à la consultation approuvent cette section et le rôle d'exemple de la Confédération dans ce domaine. TI estime qu'il faudrait développer le plurilinguisme et la protection des minorités linguistiques au sein de l'administration fédérale. L'USP pense qu'il faudrait davantage miser sur le télétravail au sein de l'administration. Certains suggèrent de mentionner la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale, de renvoyer vers la section 4.3 et de préciser les mesures envisagées (USS, Conseil des EPF). Plusieurs autres recommandations sont émises :

- Promouvoir la représentation des femmes dans les entreprises liées à la Confédération (PA 2030, SSCH).
- Inclure, au-delà des aspects relevant de l'égalité des chances, également les questions de développement durable (Mercator, PRONAT).
- Plafonner les effectifs (Swissmem) et ne pas réguler la part de femmes au moyen de quotas (CommerceCH et UPSV).
- Modifier le titre en « La Confédération comme institution employeuse » afin d'utiliser une formulation plus neutre, et mentionner toutes les formes de discrimination (foraus).

6.5 La Confédération comme utilisatrice de ressources naturelles

Les participants approuvent cette section et considèrent que le rôle de modèle de la Confédération est important. GR regrette que les ressources « eau » et « sol » ne soient pas

mentionnées et fait remarquer que la Confédération, lors de la mise en œuvre des projets d'infrastructure, doit se baser sur ses propres politiques sectorielles et respecter les cantons. SO se félicite des mesures énumérées, mais juge opportun d'adopter des mesures similaires à tous les niveaux de l'État. ZG craint que, selon l'état de la recherche, ces objectifs rigides ne mènent à court terme à une impasse et propose par conséquent de formuler des valeurs cibles offrant une plus grande marge de manœuvre. VD constate que les années de référence utilisées dans cette section sont différentes de celles de la section 4.2.1 et suggère de les harmoniser.

Le PSS estime que les objectifs devraient être plus ambitieux, en particulier en ce qui concerne la réduction des émissions imputables aux voyages en avion (avis partagé par l'UVS, collabhel, PA 2030, PRONAT et SSCH). L'USP et l'USPF préconisent de consacrer une section à la protection des terres agricoles. Le Conseil des EPF apprécie tout particulièrement les objectifs relatifs au plan d'action « Voyages en avion » et signale que l'initiative Exemplarité énergétique s'appelle désormais « initiative Exemplarité Énergie et Climat ».

7 Coopération et partenariats

Presque tous les participants à la consultation souhaitent que ce chapitre soit assorti d'éléments plus concrets, renforcé et complété.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie devrait être précisé (AG, BE, FR, GE, LU, NW, OW, SO, SG, TG, VD), par exemple en indiquant des étapes concrètes de processus (UNIBE). En particulier, il ne faut pas « inviter » mais « motiver » les cantons à participer, et certains regrettent qu'il n'y ait pas eu de comité d'accompagnement officiel pour l'élaboration. Plusieurs participants à la consultation pensent qu'il faut mentionner ici explicitement le Réseau cantonal de développement durable (RCDD), fondé en 2018, en tant que partenaire important de l'administration fédérale pour les aspects techniques (AG, BE, BS, GE, OW, SG, TG, RCDD).

Les participants estiment par ailleurs que la coopération tripartite doit être décrite plus concrètement (BE, BS, SG, TI, VS, UVS, ASS, SDSN, RCDD, collabhel, BLSUI), encouragée financièrement (BS, RCDD) et, éventuellement, mieux ancrée dans la loi (UVS). Il faudrait créer, sur le modèle du groupe d'accompagnement de la société civile, une plateforme pour les cantons et les communes, telle que le Forum du développement durable mentionné dans le projet (SES, GPCH, œco, PRONAT).

Dans la mesure où la Confédération est l'instance responsable, il faudrait prévoir davantage de moyens financiers pour la mise en œuvre ou émettre des propositions concrètes pour le financement (BS, VD, UVS, PSS, Conseil des EPF, ASS, AS, HELVETAS, EPER, SDSN, SES, GPCH, œco, WWF, PRONAT, collabhel, BLSUI, SSCH).

De manière générale, il faudrait nommer explicitement les acteurs afin qu'ils se sentent concernés (AG, GE, LU, TG, TI).

Enfin, certains réclament qu'il n'y ait pas de dépenses supplémentaires pour les cantons ni d'atteintes aux compétences cantonales (DTAP, AI, ASB, Swissmem).

Concernant l'**organisation au sein de l'administration fédérale**, certains demandent que l'intégration de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs soit améliorée (USS, AS) et associée au programme de législature (PA 2030).

Diverses propositions sont émises au sujet des organes prévus, tels que le Comité directeur : notamment, octroi de davantage de compétences ou création d'un organe ayant le droit d'intervenir, par exemple auprès de la Chancellerie fédérale (UNIBE, SDSN, PA 2030, SSCH, SES, GPCH, œco, PRONAT), ou encore constitution d'une délégation du Conseil fédéral (BIOV).

Pour finir, certains souhaitent l'instauration d'un examen de la durabilité ou d'une analyse d'impact ex ante systématique (PSS, ASS, PA 2030).

Quelques organisations exigent un renforcement de la **collaboration avec la société civile, l'économie et les sciences** (PSS, economiesuisse, Swissmem, SwissHoldings), par exemple à travers la revalorisation du groupe d'accompagnement en un conseil du développement durable (UNIBE, PA 2030, SSCH) ou la création d'un comité scientifique supplémentaire (SES, GPCH, œco, SANU, RCDD).

Certains souhaitent en outre des canaux plus vastes et une plus large consultation (« organe multipartite ») (PSS, USS, AS), et réclament explicitement une plus grande prise en compte de l'agriculture, des organisations de consommateurs, des syndicats et de la science (demandes respectives des groupes d'intérêt concernés).

Les participants à la consultation saluent la **stratégie de communication**, mais considèrent qu'il faut décrire plus concrètement ses objectifs et ses groupes cibles (FR, pvl, PSS, USP, USS, ASS, Wyss Academy, AS, PA 2030, SSCH, CaritasCH, edu21, SES, GPCH, Mercator, œco, HELVETAS, CSAJ, PRONAT, collabhel, BLSUI, CFEJ).

8 Monitoring et compte rendu

Nombre de participants à la consultation estiment que ce chapitre n'est pas encore assez développé. Le mécanisme de monitoring et de compte rendu est approuvé sur le principe, mais il doit être précisé. Beaucoup déplorent notamment l'absence de **rétroaction entre monitoring, compte rendu et développement** ou modification de la stratégie (AG, BE, BS, LU, SG, TI, UVS, ASS, RCDD, CSAJ) : autrement dit, le fait que le projet n'indique pas comment les objectifs doivent être actualisés et adaptés en cas de besoin. Une évaluation intermédiaire réalisée à mi-parcours, au bout de cinq ans, pourrait par exemple y contribuer (BS, LU, TI, Les Verts, PSS, USS, ASS, UNIBE, AS, GAA 2030, collabhel, RCDD, PA 2030, PRONAT, SSCH). Il faudrait également préciser ce qu'il se passe si les objectifs ne sont pas

atteints. TG suggère de prévoir expressément un renforcement des mesures et des efforts dans cette éventualité.

Divers participants à la consultation sont sceptiques quant à la pertinence de l'actuel système d'indicateurs MONET 2030 pour mesurer l'atteinte des objectifs de la SDD (AG, pvl, Le Centre, USP, UNIBE, LBV), estimant qu'il faudrait prévoir dans la stratégie un **monitoring** approprié et basé sur des données factuelles avec des indicateurs mesurables et une collecte des données en conséquence (UNIBE). Certaines prises de position demandent des indicateurs supplémentaires tels que le degré d'auto-approvisionnement (USP, LBV). Des défis sont identifiés notamment au niveau de la collecte des données. En particulier, certains réclament que les données soient suffisamment désagrégées[27] lors de leur collecte ou de leur mise à disposition (foraus, PA 2030, SSCH).

En revanche, diverses associations professionnelles préconisent d'employer les ressources non pour le monitoring, mais principalement pour la mise en œuvre (economiesuisse, CEMSUI, Biscosuisse, CHOCOSUISSE). AI se montre également défavorable, car il voit dans un monitoring complet avant tout une charge administrative sans valeur ajoutée.

Concernant le travail de **compte rendu**, plusieurs participants réclament que celui-ci soit aussi à destination interne (et pas uniquement à destination internationale) : les actrices et acteurs impliqués en Suisse ainsi que le Parlement fédéral devraient régulièrement être informés de l'avancement du développement durable en Suisse (BE, BS, LU, SG, pvl, RCDD). Les cantons souhaitent en outre être impliqués sous une forme appropriée lors des travaux de compte rendu (AG, BE, RCDD).

Pour finir, le mécanisme de compte rendu et de vérification ne devrait pas seulement être efficace, mais également transparent, participatif et ouvert à tout le monde (PSS, PRONAT, PA 2030, SSCH).

[27] C.-à-d. classées par sexe, âge, formation, handicap, couleur de peau, ethnicité, orientation sexuelle, identité de genre ou statut migratoire

Annexe A : liste des participants et abréviations

Cantons

AG	Chancellerie d'État du canton d'Argovie (Staatskanzlei des Kantons Aargau)
AI	Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (Ratskanzlei des Kantons Appenzell-Innerrhoden)
AR	Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (Kantonskanzlei des Kantons Appenzell-Ausserrhoden)
BE	Chancellerie d'État du canton de Berne (Staatskanzlei des Kantons Bern)
BL	Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne (Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft)
BS	Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville (Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt)
FR	Chancellerie d'État du canton de Fribourg
GE	Chancellerie d'État du canton de Genève
GL	Chancellerie d'État du canton de Glaris (Regierungskanzlei des Kantons Glarus)
GR	Chancellerie d'État du canton des Grisons (Standeskanzlei des Kantons Graubünden)
JU	Chancellerie d'État du canton du Jura
LU	Chancellerie d'État du canton de Lucerne (Staatskanzlei des Kantons Luzern)
NW	Chancellerie d'État du canton de Nidwald (Staatskanzlei des Kantons Nidwalden)
OW	Chancellerie d'État du canton d'Obwald (Staatskanzlei des Kantons Obwalden)
SG	Chancellerie d'État du canton de Saint-Gall (Staatskanzlei des Kantons St. Gallen)
SH	Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse (Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen)
SO	Chancellerie d'État du canton de Soleure (Staatskanzlei des Kantons Solothurn)
TG	Chancellerie d'État du canton de Thurgovie (Staatskanzlei des Kantons Thurgau)
TI	Chancellerie d'État du canton du Tessin (Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino)
UR	Chancellerie d'État du canton d'Uri (Standeskanzlei des Kantons Uri)
VD	Chancellerie d'État du canton de Vaud
VS	Chancellerie d'État du canton du Valais
ZG	Chancellerie d'État du canton de Zoug (Staatskanzlei des Kantons Zug)
ZH	Chancellerie d'État du canton de Zurich (Staatskanzlei des Kantons Zürich)

Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

PEV	Parti évangélique suisse
PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux
pvl	Parti vert'libéral suisse
Les Verts	Parti écologiste suisse
Le Centre	Le Centre
PSS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
ACS	Association des Communes Suisses
UVS	Union des villes suisses

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

economiesuisse	economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
UPS	Union patronale suisse
ASB	Association suisse des banquiers (ASB)
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
usam	Union suisse des arts et métiers
swisscleantech	swisscleantech
TS	Travail.Suisse

Villes et communes

Lausanne

Lugano

Milieu scientifique

ASS	Académies suisses des sciences
Conseil des EPF	Conseil des EPF
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
swissuniversities	swissuniversities
CSS	Conseil suisse de la science
UNIBE	Université de Berne, Centre for Development and Environment
Wyss Academy	Wyss Academy for Nature

Autres milieux

AAPSS	Alliance Activité physique, sport et santé (Allianz Bewegung, Sport und Gesundheit)
AAS	Alliance alimentation et santé
GTRM	Groupe de travail Régions de montagne
Alliance Agraire	Alliance Agraire
ALLISUI	Alliance pour la santé en Suisse
AMAS	Asset Management Association Switzerland
ANIMAE	ANIMAE
APRÈS	APRÈS
AS	Alliance Sud
ASNU	Association Suisse-ONU / Gesellschaft Schweiz-UNO
AT-Suisse	Association suisse pour la prévention du tabagisme
AVSOC	AvenirSocial
AVSUI	Avenergy Suisse
MATD	Mouvement ATD Quart Monde
constructionsuisse	constructionsuisse
BFAPPP	Brot für Alle - Pain pour le prochain
GAA 2030	Groupe d’accompagnement Agenda 2030
BIBSUI	bibliosuisse
BINGO	CoalitionEducation ONG (Bildungskoalition.NGO)
BIOCH	Bio Suisse
Bioterra	Bioterra
BIOV	Biovision
Biscosuisse	Biscosuisse
BLCH	BirdLife Suisse
BLSUI	B Lab Suisse
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l’aménagement du territoire et de l’environnement
BVAR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden (Union des paysans d’Appenzell Rhodes-Extérieures)
BVBE	Berner Bauern Verband (Union des paysans de Berne)
BVSO	Solothurner Bauernverband (Union des paysans de Soleure)
CaritasCH	Caritas Suisse
CBM	Mission chrétienne pour les aveugles
CCIG	Chambre de commerce - d’industrie et des services de Genève
CEMSUI	cemsuisse Association de l’industrie suisse du ciment
CEPA	Centre Patronal

cfd	cfd / L'ONG féministe pour la paix
CFEJ	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
CHANCE5G	CHANCE5G
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs
USPF	Union suisse des paysannes et femmes rurales
SHS	Patrimoine Suisse
CHOCOSUISSE	CHOCOSUISSE
svu | asep	Association Suisse des Professionnels de l'Environnement
collabhel	Collaboratio Helvetica
COOP	Coop Société Coopérative
Coord21	Association Coord21 (pas de prise de position, uniquement un courrier)
CSDSA	CSD Management SA (Société Suisse d'hydrogéologie SSH)
CSS	Critical Scientists Switzerland
CSU	Département fédéral des affaires étrangères DFAE Section UNESCO
cultura	+cultura
CVDCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
ecopark	Association Ecoparc
ecos	ecos AG
ecosui	ECO SWISS
edu21	éducation21
Educa	Educa
EERS	Église évangélique réformée de Suisse
ERLZH	Evangelisch-reformierte Landeskirche des Kantons Zürich (Église évangélique réformée du canton de Zurich)
FPS	Femmes protestantes en Suisse
fairunterwegs	fairunterwegs
Action de Carême	Action de Carême des Catholiques en Suisse
FDER	Fédération des Entreprises Romandes
federeso	Réseau des fédérations cantonales de coopération internationale de Suisse latine
FFFCH	Mobilité piétonne Suisse | Association des piétons
ffu-pee	Professionnelles en environnement
FIAN	FIAN Suisse
foraus	foraus - Forum de politique étrangère
FORUMPME	Commission extraparlementaire Forum PME
FRC	La Fédération romande des consommateurs
FRS	routesuisse - Fédération routière suisse FRS
ASGB	Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton
COLISA	Conférence nationale suisse des ligues de la santé

GESA	Groupe E SA
GPCH	Greenpeace Suisse
GSUI	GastroSuisse
GVA	Aéroport International Genève
GWOE	Verein zur Förderung der Gemeinwohl Ökonomie Schweiz (Association de promotion de l'économie pour le bien commun Suisse)
CommerceCH	Commerce Suisse
EPER	EPER/EPER – Entraide protestante Suisse
HELVETAS	HELVETAS
APF	Association suisse des propriétaires fonciers
HKBB	Handelskammer beider Basel (Chambre de commerce des deux Bâle)
Hsuisse	HotellerieSuisse
HSVSH	Holzbau Schweiz, Verband Schweizer Holzbauunternehmer
IGEB	Groupement d'intérêt des industries à consommation intensive en énergie
INCLUSION	Inclusion Handicap
INFRASUI	Infra Suisse
IPCCS	Insight Providers Climate Change Switzerland
CHASSECH	ChasseSuisse
CDPNP	Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP)
KOFF	La plateforme suisse de promotion de la paix
KSS	Swiss Plastics
CFP	Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
LBV	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband (Union des paysannes et paysans lucernois)
LPS	Ligue pulmonaire suisse
LWTL	Luzern im Wandel – Transition Luzern
Mercator	Fondation Mercator Suisse
METSUI	metal.suisse
FCM	Fédération des coopératives Migros
MOVETIA	Movetia – Échanges et mobilité
RPS	Réseau des parcs suisses
NIKE	Centre national d'information sur le patrimoine culturel
RCDD	Réseau cantonal de développement durable
NKPBS	Coordination post Beijing des ONG Suisses
Noé21	Association Noé 21
nutriMenu	Association nutriMenu
öbu	Association pour une économie durable
œco	œco Églises pour l'environnement

PA 2030	Plateforme Agenda 2030
PEYE	Public Eye
SPS	Santé publique Suisse
HEPZOUG	Haute école pédagogique de Zoug
PLANAT	Plate-forme nationale « Dangers naturels »
Promarca	Promarca
PRONAT	Pro Natura
PROVELO	PRO VELO
PSR	ProSpecieRara
PUSCH	PUSCH - L'environnement en pratique
PUVE	Pura Verdura
PWAG	Femmes de Paix Autour du Monde - PeaceWomen Across the Globe (PWAG)
RADIX	Société Suisse de Nutrition SSN / RADIX
RCH	Raiffeisen Suisse société coopérative
REEE	Riverains d'éoliennes en exploitation
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière SAH OSEO SOS
CSAJ	Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
SANU	SANU durabilitas
SARE	Sustainability Alliance for Resilience and Evolvability
SAVE	SAVE Foundation
CFF	SBB CFF FFS
scienceindustries	Association des Industries Chimie Pharma Life Sciences
SDSN	Sustainable Development Solutions Network (SDSN) Switzerland
SEAG	Swiss Engineers AG
SEFA	Société Électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA)
SES	Fondation Suisse de l'Énergie
SSCH	Santé Sexuelle Suisse
UPSV	Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSV)
FPC	Fondation pour la protection des consommateurs
SFT	Swiss Fair Trade
SGB-FSS	Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
CPC	Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
CSDE	Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
Skyguide	skyguide - swiss air navigation services ltd
FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
SSF	Swiss Sustainable Finance

SSPH	Swiss School of Public Health (SSPH+)
FST	Fédération suisse du tourisme
SUIEOL	Suisse Éole
SUIFO	SwissFoundations
SUIJUS	Commission nationale suisse Justice et Paix
SUIOLY	Swiss Olympic Association
suissetec	Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment
PSA	Protection Suisse des Animaux PSA
MVSUI	MANIFESTATION–VERTE.CH
SWBE	Sustainability Week Bern
SWDG	SwissWinds Development GmbH
SWISSAID	Swissaid
SwissHoldings	SwissHoldings - Fédération des groupes industriels et de services en Suisse
Swissmem	Swissmem
CSPS	Centre suisse de pédagogie spécialisée
TCS	Touring Club Suisse
UFSSG	Umweltfreisinnige St. Gallen (Libéraux-radicaux environnementaux de Saint-Gall)
usic	Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-conseils
ASCAD	Association suisse du chauffage à distance
RBS	Association Recyclage des briques à boisson Suisse
VKMB	Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans
AMS	Association des musées suisses
Volkart	Fondation Volkart
VSCH	Verein Suffiziente Schweiz (Association pour une Suisse autosuffisante)
AES	Association des entreprises électriques suisses
VSFS	Vétérinaires Sans Frontières Suisse
UMS	Union maraîchère suisse
FDD	Fédération suisse d'organisations étudiantes pour un développement durable
VWNE	Verein Winterthur Nachhaltig (Association Winterthour durable)
ForêtSuisse	Association des propriétaires forestiers
CHS	Coopératives d'habitation Suisse
WWF	WWF Suisse
zoosuisse	Association des parcs zoologiques suisses gérés de façon scientifique

Particuliers

Alex Schneider

Dr. Monika Wyss
Martin Fässler